



**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2021**

Sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise

Étaient présents : M. Thierry BOUTARD, Mme Jacqueline MOUSSET, M. Thierry PRIEUR, Mme Nathalie SUPPLY, Mme Marie ARNOULT, M. José BONY, Mme Françoise THOMERE, M. Bernard PEGEOT, Mme Josette GUERLAIS, M. Marc LEONARD, Mme Marie-France HUREAU, Mme Mélanie THOMAS, Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Alexis LAMOUREUX, Mme Sylvie LADRANGE, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Brigitte DEBRINCAT, Mme Elisabeth JOURDAIN, M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Rémi LEVEAU, Mme Evelyne LAUNAY, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Sandra GUICHARD, M. Fabien ROZWADOWSKI.

Absents Excusés : M. Atman BOUCHEKIOUA a donné pouvoir à Mme Jacqueline MOUSSET, M. Sylvain GILLET a donné pouvoir à Mme Sylvie LADRANGE, M. Guillaume HELLOCO a donné pouvoir à M. José BONY, Mme Chantal BOUVIER de LAMOTTE a donné pouvoir à Madame Josette GUERLAIS, M. Denis CHARBONNIER a donné pouvoir à M. Thierry BOUTARD, M. Alain OFFROY a donné pouvoir à M. Thierry PRIEUR, M. Claude VERNE a donné pouvoir à M. Brice RAVIER, Madame Justine BÉCHET.

Secrétaire de Séance : Mme Nathalie SUPPLY.

Le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire, le 24 juin 2021, s'est assemblé à l'Ensemble Sportif Claude Ménard, rue du Clos des Gardes, à Amboise, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise.

M. BOUTARD : Bonsoir à toutes et à tous. Je déclare ouvert ce Conseil Municipal du 30 juin. En secrétaire de séance Madame Nathalie SUPPLY, merci beaucoup.

Je vais vous donner la lecture des pouvoirs : Monsieur BOUCHEKIOUA donne pouvoir à Jacqueline MOUSSET, Monsieur HELLOCO à José BONY, Madame Chantal BOUVIER de LAMOTTE à Josette GUERLAIS, Monsieur Denis CHARBONNIER à moi-même, Monsieur Alain OFFROY à Thierry PRIEUR, Monsieur Sylvain GILLET à Sylvie LADRANGE, Monsieur Claude VERNE à Monsieur Brice RAVIER, et enfin Monsieur Rémi LEVEAU à Myriam SANTACANA jusqu'à son arrivée.

L'ordre du jour n'appelle pas de remarques ? Madame GUICHARD.

Mme GUICHARD : Oui. Donc on voulait intervenir sur cet ordre du jour puisqu'en fait ça fait donc un an que à peu près nous sommes élus, et après un an de mandat, nous sommes toujours dans l'incompréhension de votre définition de la vie démocratique pour la Ville d'Amboise. Alors les français, mais également les habitants de la Région Centre, du Département d'Indre-et-Loire, de notre intercommunalité, de notre ville, expriment un désaveu massif de l'élection de leurs représentants régionaux et départementaux. Nous avons juste l'impression d'être, avec cet ordre du jour et avec ce que nous vivons en tant que conseillers municipaux depuis un an, d'être au cœur de la problématique de ce désaveu des habitants pour la question de la vie de la cité. Nous avons malheureusement plus l'impression de servir de caution démocratique que d'exercer une véritable responsabilité politique pour l'amélioration du quotidien de nos habitants, et pour assurer l'avenir de nos enfants, en mettant en œuvre un projet vertueux pour les cinq années à venir. Nous dénonçons à la fois des sujets subalternes dont la mise au rebut du taille-haie en nous demandant à partir de quand nous parlerons de vrais sujets politiques et de votre propre politique. Par exemple, vous proposez de voter une subvention pour l'Union Cycliste, pourquoi pas, nous voterons pour mais quelle est la politique de la Ville d'Amboise en matière de sport ? Quand allons-nous en débattre ?

Cela traduit un manque flagrant de partage de la décision politique car jamais nous ne discutons des orientations, et jamais nous avons l'ensemble des éléments pour décider. Vous me répondez « travail en commissions » mais lors de celles-ci nous n'avons quasiment jamais de documents, jamais l'intégralité des dossiers, les décisions sont prises en amont, nos remarques jamais prises en compte c'est absolument anormal. Surtout lorsque nous faisons, nous nous faisons pardon, porte-parole de la population.

Quand il n'y a aucune volonté de co-construction et d'intégration de la pluralité des points de vue c'est à minima 20 % des électeurs de 2020 que vous ignorez. Là où vous mettez de véritables moyens en œuvre c'est en communication. Malheureusement nous dénonçons le fait que...

M. BOUTARD : Madame GUICHARD, les points de critique de l'ordre du jour sont sur les points de l'ordre du jour. Mais ce n'est pas un discours de politique générale donc si vous avez à reprendre des points de l'ordre du jour sur lesquels vous avez, et là j'entends bien mais là vous balayez...

Mme GUICHARD : C'est pas sur l'ordre du jour.

M. BOUTARD : Mais là vous balayez, excusez-moi c'est moi qui préside encore. C'est la démocratie qui s'applique Madame GUICHARD. Mais ce n'est pas un discours de politique générale et de votre état de fait politique suite à des élections, c'est un autre débat, c'est le débat de la population. Ici, nous sommes là pour gérer les affaires de la ville. Sur certains points je vais vous répondre, mais je ne voudrais pas qu'on arrive sur un discours sur lequel vous voudriez une nouvelle république.

Mme GUICHARD : Je vous parle de cet ordre du jour qui nous laisse plus ou moins pantois. Donc là où vous mettez en œuvre des moyens, c'est en communication et nous regrettons aussi d'être souvent informés de points au moment même où la population en est elle-même informée alors que nous sommes quand même conseillers municipaux.

Nous nous interrogeons également sur la mise en œuvre de votre programme électoral et nous pensons que de nombreux citoyens attendent les promesses que vous avez formulées. Et enfin par rapport à l'actualité et à cet ordre du jour, nous nous interrogeons quand vous vous définissez souvent comme un maire qui prendra en compte l'urgence climatique aux vues du rapport des ... (inaudible) et du rapport du GIEC, du rapport du Haut Conseil sur le climat. Pourquoi en fait dans notre ville d'Amboise on ne s'interroge toujours pas sur les moyens à mettre en œuvre pour le changement climatique puisqu'aujourd'hui il est reconnu que l'humanité va avoir droit à de véritables cataclysmes et qu'en 2050 tout sera différent, que nos enfants n'auront plus la possibilité de survivre. Pourquoi quand le Haut Conseil sur le Climat nous demande, demande à la France de baisser ses émissions de gaz à effet de serre de 3%, pourquoi en fait au niveau local on ne s'interroge toujours pas sur l'urgence climatique ? Pourquoi le plan vélo, nos sympathisants...

M. BOUTARD : Je vous ai dit Madame GUICHARD, on ne fait pas un tour de l'actualité politique...

Mme GUICHARD : En fait si nous on s'interroge...

M. BOUTARD : Quand on intervient sur l'ordre du jour, c'est qu'il y a des points à l'ordre du jour qui pourraient être suspendus ou rajoutés face à des décisions qui sont à l'ordre du jour. On n'est pas à l'Assemblée Nationale, on n'est pas là pour faire un discours de politique générale sur l'état de notre pays, voilà c'est tout.

Mme GUICHARD : Bah c'est sur l'état local surtout qu'on s'interroge, pourquoi est-ce que ...

M. BOUTARD : Mais vous savez qu'on habite en France ?

Mme GUICHARD : Climatique n'est toujours pas prise en compte au niveau local puisqu'en fait l'effort doit être commun voilà nous, cet ordre du jour voilà ce qu'il nous dit en fait, tout ce qu'il interroge sur la vie politique, sur la vie démocratique locale.

M. BOUTARD : Merci Madame GUICHARD. Je vais répondre à quelques points. Mais sur un certain nombre, je ne vais pas lancer un débat de politique générale ou un débat qui à mon avis ici serait vain puisque les sujets que vous abordez sont des sujets de politique nationale, et là encore une fois, même si la ville s'engage sur un certain nombre de points, je crois que vous avez oublié que depuis un an, nous sommes dans une situation de gérer plus souvent de l'urgence liée à la COVID-19. On pourrait faire un bilan de cette covid, nous le ferons en septembre, justement bilan financier bilan d'action, et que notre population a surtout été amenée à se protéger sur sa santé sanitaire. Et sur d'autres questions liées au climat, nous ne sommes pas hors du champ puisque vous savez que le développement durable et la partie environnement sont surtout liés à la Communauté de Communes et que lors du dernier Conseil Communautaire nous avons pris des engagements forts sur ce sujet, et clairs, avec l'ensemble des communes pour notre territoire. Vous parlez d'un certain nombre de points à l'ordre du jour, peut-être qu'un jour vous serez parlementaire et que vous pourrez changer effectivement ce qui est possible ou non de mettre dans un Conseil Municipal. Mais un Conseil Municipal est là pour entériner un certain nombre de décisions et les décisions entre autres sur le déclassement d'un taille-haie doivent passer règlementairement en Conseil Municipal, ne vous en déplaie.

Le propre des politiques publiques, là encore une fois, depuis un an, nous menons un certain nombre d'actions et quand je regarde le programme et que nous pointons sur notre programme, déjà un certain nombre de grands axes sont faits, mis en place mais peut-être que ça ne vous suffit pas. Mais à la fois la démocratie, et vous parlez de démocratie, on pourrait faire une analyse sur toutes les élections, ça c'est sûr. La première des analyses que nous pourrions faire, c'est que depuis maintenant vingt ans, effectivement sur des élections intermédiaires, le nombre de la population qui se rend aux urnes diminue d'année en année. Nous pouvons tous le regretter et là encore une fois, je pense que le Maire d'Amboise n'est pas à la manette pour savoir et pour mobiliser sa population. Je tiens d'ailleurs à remercier tous nos services qui, eux, organisent des élections pour 100% des électeurs amboisiens. 100% des électeurs amboisiens. Donc ce sont des dispositifs lourds et effectivement, quand nous voyons moins de 40% des électeurs se déplacer, est-ce qu'on a le droit de les condamner ? La liberté aussi est là. Et parfois dans vos propos, je suis un peu inquiet puisque vous remettez souvent en cause des libertés.

Porte-parole, oui. Nous sommes tous porte-paroles mais les amboisiens ont fait un choix que l'on respecte c'est tout. Je respecte toujours le choix des électeurs. Toujours. Se battre contre des choix d'électeurs, c'est une vaste utopie. Nous sommes effectivement majoritaires, je peux comprendre qu'au bout d'un an vous n'avez pas encore supporté cet état de fait mais c'est un état de fait et, croyez-moi, pendant ces six ans, nous mènerons notre action publique et politique suivant la volonté de notre projet municipal qui se met en place petit à petit. Et vous verrez, quand vous aurez peut-être un jour une responsabilité d'un exécutif, on ne décide pas le matin et ce n'est pas exécutif le soir sauf peut-être pour faire repeindre une bande blanche ou changer la couleur de je ne sais quel fanion.

En tout cas, vous abordez un certain nombre de sujets. Je tiens à rappeler que cet ordre du jour est conforme, conforme et c'est en ça que vous êtes questionnés sur l'ordre du jour, conforme aux responsabilités d'un Conseil Municipal. Le débat oui, on peut en faire sur tous les sujets, à tous les moments et je rappelle que depuis un an, et qui que soit le maire, quelle que soit son étiquette politique, les maires ont depuis un an sur le territoire national à gérer des crises, des crises parfois complexes, des crises parfois difficiles et je tiens à rappeler ici que nous sommes aussi sur des décisions exécutoires de l'Etat que nous devons mettre en place. Souvent avec une décision prise le jeudi soir, avec un arrêté qui arrive le vendredi soir ou le samedi matin mais qui sont exécutoires pour le samedi soir.

Alors vous savez nos services sont mis à rude épreuve. D'ailleurs le télétravail n'a pas arrangé non plus l'activité municipale, même si les agents travaillent mais ça n'est pas la même chose pour mener des réunions et je vous rappelle tous les protocoles et nous sommes ici même en plein protocole sanitaire jusqu'à la fin septembre. Et quand je vois la situation de variant, du Covid Delta, je me dis qu'il va falloir encore être prudent un certain temps. Et c'est de notre responsabilité.

Et c'est de notre responsabilité publique Madame GUICHARD, je tiens à vous le dire. Donc oui il y a des projets qui ont été mis un peu en souffrance, croyez que nous n'en sommes pas les plus heureux, mais il faut aussi, dans une période où les matériaux prennent plus 30 %, où les délais de livraisons sont de plus de 8 semaines là aussi, la situation elle est effective, elle est concrète. Donc que l'on lance des grands débats je veux bien, mais nous sommes plus dans l'action. Sur la co-construction, il y a un certain nombre de points en commission sur lesquels vous pouvez intervenir, et je crois que vous avez été entendus à plusieurs reprises donc ne faites pas croire que l'on n'écoute pas en commission. Vous êtes questionnée, je sais que mes adjoints lancent aussi parfois des sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Il y aura dans le cadre de la citoyenneté, nous y préparons un certain nombre de consultations, mais comment consulter la population dans une période où la covid n'est pas si simple ? Ne rend pas l'effectif aussi simple ? Voilà c'est un état de fait, j'en parle avec des collègues de droite, de gauche, du centre, écologistes quand nous nous voyons à l'Assemblée des Maires et tout le monde est sur le même constat, tout le monde, tout le monde Madame GUICHARD et je pense que même dans d'autres collectivités que ce soit le Département, la Région, l'activité n'est pas si simple à mener en ce moment pour les uns et pour

les autres. En tout cas s'il n'y a pas d'autre questionnement sur l'ordre du jour nous allons passer au point numéro un.

Sur le Conseil Municipal, sur les Affaires Générales avec l'adoption du procès-verbal de la séance du 26 mai 2021. Le règlement intérieur du Conseil Municipal prévoit que les procès-verbaux des précédentes séances du conseil municipal soient approuvés et signés lors d'une des séances suivantes. Avez-vous des questions sur ce compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mai ? Vous avez vu Madame GAUDRON, nous avons été très vigilants sur le nom de famille et je vous remercie de la dernière fois de votre rappel. Ah c'était pas vous c'était Madame SANTACANA. Pardon Madame SANTACANA de vous avoir dans ce rappel. S'il n'y a pas de remarque, je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES

Adoption du procès-verbal de la séance du 26 mai 2021

Le règlement intérieur du Conseil Municipal prévoit que les procès-verbaux des précédentes séances du Conseil Municipal sont approuvés et signés lors de l'une des séances suivantes.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du 26 mai 2021,
- Et de le signer.

POUR : 32
CONTRE :
ABSTENTION :

M. BOUTARD : Délibération numéro 2, sur les Affaires Générales toujours, sur le Pacte de Gouvernance de la Communauté de Communes du Val d'Amboise. Le texte du Pacte de Gouvernance aborde des grands thèmes. En premier, les règles de collaboration entre les élus communautaires : il s'agit ici de préciser le rôle des élus qui composent le Bureau Communautaire ainsi que l'organisation des instances internes de la Communauté de Communes : Conseil Communautaire, commissions thématiques etc. En second, les règles de collaboration entre la Communauté de Communes et ses communes membres : l'organisation et le fonctionnement des instances de travail avec les élus des communes membres sont ici détaillées comme le dispose l'article L 5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Si l'organe délibérant a décidé de l'élaboration du Pacte de Gouvernance mentionné au premier paragraphe du même premier chapitre à la suite du renouvellement général des Conseils Municipaux en 2020, il l'adopte après avis des Conseils Municipaux des communes membres après la transmission du projet de pacte. Le projet de délibération a été présenté en Commission des Affaires Générales et des Ressources Humaines le 22 juin 2021. Y-a-t-il des questions ? Madame GUICHARD.

Mme GUICHARD : Là je pose simplement la question de 750 habitants qui ont voté pour nous aux élections municipales et on n'est absolument pas dans aucun bureau communautaire, on n'a absolument aucun rôle puisqu'on est seulement invités à venir en commissions à titre consultatif donc je trouve qu'en fait ce pacte de gouvernance n'en a que le nom comme d'habitude et que face à des maires qui ont été élus par 200 habitants. Nous c'est 750 habitants et on n'est pas représentés, on n'a pas voix au chapitre. Voilà c'était notre avis sur ce pacte de gouvernance.

M. BOUTARD : La ville vous propose Madame GUICHARD, si vous le souhaitez, des formations. Je vous invite à en prendre une sur les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. Nous sommes 14 communes, les électeurs ont fait un choix, avec une majorité et d'ailleurs je ne sais pas si vous vous souvenez, sur le bulletin de vote, vous aviez deux colonnes. Vous aviez donc des représentants à la Communauté de Communes. Les instances communautaires, c'est pas la Ville d'Amboise qui les gère toute seule. C'est 14 communes, ensemble, qui décident. Et comment pouvez-vous dire qu'un maire qui serait élu avec 200 voix serait moins important que vous, il est le maire de sa commune. Il est le maire de sa commune.

Mme GUICHARD : Comme nous nous représentons...

M. BOUTARD : Madame GUICHARD...

Mme GUICHARD : Comme nous nous représentons des habitants donc je pense que c'est légitime...

M. BOUTARD : Madame GUICHARD, je vais vous répondre, je vous réponds s'il vous plaît, vous reprendrez la parole si vous le souhaitez après, je vous réponds moi je ne vous coupe pas la parole. Deuxièmement, je ne peux pas entendre ce genre de propos. Maintenant, j'ai ouvert à l'ensemble des Conseillers Communautaires la possibilité d'assister aux commissions. On vient de vivre une année, je le répète, lié à la Covid, qui a été complexe, j'ai pas des salles qui peuvent recevoir 50 personnes à chaque fois. Et ça a été suffisamment complexe pour rassembler les commissions en présentiel et parfois même pour des problèmes de connexion pour un certain nombre de conseillers communautaires en visio-conférence. Cependant, votre rôle, je suis désolé de vous le dire, vous représentez un certain nombre d'habitants comme nous tous nous représentons un certain nombre d'habitants, mais la représentation dans un Conseil Municipal n'est pas à la proportionnelle. Elle est à la proportionnelle sur la deuxième moitié des sièges au Conseil Municipal. Et quant à la Communauté de Communes, je vous rappelle que c'est un établissement public, ce n'est pas une collectivité et que quand on y va en tant que représentant d'Amboise, on n'y va pas pour représenter une majorité ou une opposition, on y va pour représenter la ville, la ville, dans un contexte de coopération entre communes. Et c'est tout ce qui a nourri cette gouvernance et c'est tout ce qui nourrit ce Pacte de Gouvernance, après j'oserai dire les égos... Est-ce que vous pensez que la population, ou que l'institution quand elle crée des établissements publics, en tout cas des systèmes d'organisation d'établissements publics ou de collectivités s'intéressent aux égos de Pierre, Paul ou Jacques ? Non. J'ai été moi-même Conseiller Communautaire de la Ville d'Amboise, j'ai souvent voté dans le sens du Conseil Communautaire et j'ai toujours, vous pourrez demander au Président VERNE, répondu dans le sens de l'intérêt communautaire. Et je pense qu'un certain nombre de conseillers ici communautaires de majorité ou d'opposition interviennent dans le sens communautaire et pas simplement dans le sens de la représentation d'une liste d'opposition d'une commune. Ça se passe pas dans ce sens-là. En tout cas, c'est pas dans ce sens-là que ça doit se passer. Ce pacte est une nouveauté, il est inscrit dans le cadre de la loi. Il a fait état d'un certain nombre de débats à la Communauté de Communes, que j'ai entendu. Je pense que c'est un outil essentiel, vous avez le premier volet. Il y en aura d'autres. Je pense que notre Communauté de Communes doit inscrire sa méthode de gouvernance entre 14 communes. Et pas dans les affaires des Conseils Municipaux de majorité ou d'opposition, certainement pas, c'est pas ça l'intérêt communautaire. Et d'ailleurs quand on siège dans un certain nombre d'autres syndicats que ce soit le Pays ou que ce soit des syndicats qui sont présidés par la Région ou par le Département, chacun réfléchit à l'intérêt, à l'intérêt et au sens du syndicat sans se dire « je suis opposant de », « je suis dans une majorité de »... Certainement pas. Oui Madame GUICHARD.

Mme GUICHARD : Nous c'est pas dans le sens où j'ai un égo démesuré, c'est dans le sens où on porte des idées différentes des vôtres et qu'on aimerait les exprimer plus fortement à la Communauté de Communes. Dans l'intérêt général, j'ai bien compris ce que c'était l'intérêt général (inaudible) c'est bien pour ça qu'on a une liste et on n'a pas les mêmes idées que vous sur tout un tas de choses c'est pour ça qu'on trouve tout à fait regrettable de ne pas être représentés au même niveau que certaines petites communes qui ont été élues avec 200 habitants, je suis désolée de le répéter je pense qu'on porte des idées, des idées des habitants qui sont pas défendues à la Communauté de Communes. Merci.

M. BOUTARD : Alors je tiens à vous dire sur ce point-là que vous vous trompez fortement, très fortement. C'est à dire que la Communauté de Communes n'a pas d'étiquette politique et vous, pouvez-vous définir ce soir les gens qui sont au bureau communautaire de quelle étiquette politique sont-ils ? Là, encore une fois, excusez-moi Madame vous n'êtes pas la seule sur le territoire à porter des idées politiques liées à l'écologie et vous avez vu qu'un certain nombre d'ailleurs de vice-présidents en portent et je trouve que vous faites un procès d'intention sur ce que certains maires portent comme convictions. Et en aucun cas je n'ai demandé à qui que ce soit, et je ne suis pas le seul à diriger, oui c'est ça la différence entre un Conseil Communautaire et un Conseil Municipal. Il y a un maire avec sa majorité qu'il conduit lui-même, ils travaillent ensemble, avec une opposition qui a sa place, sa parole. Je crois que dans les Conseils Municipaux, on n'a jamais eu des Conseils Municipaux aussi longs puisque je laisse à chacun, et des Conseils Communautaires, à chacun la possibilité de s'exprimer. Maintenant Madame, on verra dans six ans les choix des électeurs. Là je ne présage de rien. Vous serez peut-être maire, on verra. Mais sinon, allez vous présenter dans une commune de 200 habitants et vous aurez donc la parole. Mais je pense que les maires, en vous entendant, dans les petites communes ne vont pas beaucoup apprécier ce genre de propos.

Mme GUICHARD : Mes propos il ne faut pas les déformer Monsieur le Maire. Il ne faut pas déformer mes propos. Je sais très bien ce que je porte comme projets, je sais très bien ce que notre liste porte, je sais ce que c'est de faire campagne pour Amboise, je sais ce que c'est de faire campagne pour une petite commune. Je suis désolée vous pouvez pas mettre au même niveau certains projets communaux qui ont été mis et ceux qui ont été mis sur Amboise. Alors arrêtez de dénigrer le travail qu'on a fait, la parole que l'on porte et ce que l'on représente pour...

M. BOUTARD : Chère Madame arrêtez de dénigrer...

Mme GUICHARD : Et arrêtez de dire que je milite pour l'écologie, je milite pour des projets pour le bien commun.

M. BOUTARD : Mais Madame, ce n'est pas une tribune politique ce soir. Vous en faites une tribune politique. Vous n'êtes pas la seule à porter des projets sur des questions d'environnement ou d'écologie, vous n'êtes pas la porte-parole de l'écologie internationale à ce que je sache. Il y a aussi des forces de gauche écologistes, il y a ici des forces du centre, il y a même dans ma liste des écologistes. Alors vous n'êtes pas la seule à porter un projet politique. Arrêtez de vous approprier des idées dont tous les français se posent des questions environnementales et écologiques, tout le monde et c'est pas propre à un parti politique ou à une liste. Et je vous mets au défi ce soir de penser qu'ici qui n'a pas une fibre écologique, qui ne protège pas son environnement. Donc vous faites vous-même des procès sur votre politique, vous faites vous-même des procès sur l'intention communautaire, et il faudrait que je vous laisse dire. Mais attendez, à un moment donné on va arrêter les blagues. On va arrêter les blagues. Je pense qu'ici tout le monde a la conscience de sa ville et de sa communauté de communes, tout le monde a envie que ça avance. Je sais bien qu'il y

a des échéances à certains moments, je les entends, moi-même j'y participe. C'est le débat démocratique et tant mieux. Mais à un moment donné, il faut se mettre au travail. Le pacte de gouvernance fixe les règles. Les 14 communes ont trouvé que ce pacte de gouvernance allait dans le bon sens. Il y a des maires qui ont fait changer des choses, qui l'ont fait évoluer et tant mieux, c'est ça le travail communautaire, c'est le travail en commun. Maintenant, vous avez la parole libre ici. Parfois, un peu excessive sur des propos autres que des délibérations, je vous laisse dire mais je pense qu'il faut arrêter de faire croire que vous êtes la seule à porter une vision, une idéologie, franchement. Franchement ? Moi il y a des sujets, et je le dis sans rougir, de la politique qui a été menée par mon prédécesseur que l'on continue parce qu'elle est dans l'intérêt de la ville. Et que même mon prédécesseur a continué des politiques qui avaient été menées par ses prédécesseurs parce qu'elles étaient dans l'intérêt de la ville.

Vous savez, on n'est pas ici, comme je vous dis, dans une assemblée parlementaire. On est ici pour travailler sur l'effectivité de ce qui se passe sur notre territoire et à la Communauté de Communes à 14 communes. Donc s'il n'y a pas d'autres remarques, mes chers collègues, je... Si Madame GAUDRON, je vous en prie.

Mme GAUDRON : Merci. J'ai pris le temps aussi de lire le Pacte de Gouvernance, parce que moi je ne fais pas partie du Conseil Communautaire donc je l'ai lu vraiment d'une façon assez précise, si bien que j'ai même lu l'édito et d'ailleurs il y a une faute d'orthographe que j'avais déjà repérée et elle est toujours là alors...

M. BOUTARD : Ah dites moi.

Mme GAUDRON : Peut-être ce serait bien de la corriger.

M. BOUTARD : Comme aurait dit mon prédécesseur, merci Thérèse.

Mme GAUDRON : Voilà donc je fais maintenant un peu office de relecture.

M. BOUTARD : Vous avez raison.

Mme GAUDRON : Et sur l'avant dernier paragraphe, « *c'est pourquoi il sera amendé* » amendé c'est un e, ce n'est pas un a. bon voilà ça c'était vraiment.

M. BOUTARD : Vous avez raison.

Mme GAUDRON : Voilà. Je pense que c'était déjà dans un autre document que j'avais repéré mais.

M. BOUTARD : Oui, oui. C'est pas des amendes.

Mme GAUDRON : Et là du coup, oui bah non ça aurait pu.

M. BOUTARD : Ni grillées, ni fraîches.

Mme GAUDRON : ça aurait peut-être été mieux.

M. BOUTARD : Mais je ne vous mets pas à l'amende non plus.

Mme GAUDRON : Non, non, du tout, je ne pense pas. Alors, par contre, j'ai du coup fait une lecture du document et il y a deux points particuliers qui ont retenu mon attention dans cette gouvernance. Bon, il y a des choses qui existaient déjà, c'est acté, c'est formalisé. Et c'est toujours

bien sans doute d'écrire les choses mais ce qu'il faut avant tout c'est que ça soit pratiqué parce qu'on peut écrire des tas de choses, la réalité de la vie démocratique c'est un autre sujet, on a bien vu.

Alors, deux points ont retenu mon attention. La question du pacte financier et fiscal et le schéma de mutualisation en fait dans ce document où c'est brièvement évoqué. Je voulais un peu insister sur ces deux points qui me semblent importants. Vous indiquez notamment dans le pacte financier et fiscal qu'il sera requestionné et retravaillé sur l'année 2021. On est déjà à la moitié de l'année 2021 et je sais pas si finalement ce travail a été commencé, s'il y a quelques visibilité par rapport à ça parce que c'est vrai que c'est un sujet extrêmement important, je dirai même essentiel parce que c'est ce qui va donner les conditions financières et définit aussi les questions de solidarité entre les communes avec évidemment la Communauté de Communes, évidemment ce pacte financier et fiscal il est aussi très lié aux projet qui est porté par la Communauté de Communes. Alors c'est vrai que je suis un peu dans l'attente aussi d'un certain nombre de choses, il y a eu un certain nombre d'annonces qui ont été faites, certes il y a le Covid, mais le Covid il empêche pas de travailler, j'ai été dans d'autres instances où on a continué à travailler. Alors il y a la question évidemment du devenir de l'Office de Tourisme, ou la question des ressources de la taxe de séjour. J'en dis pas plus. Myriam SANTACANA y reviendra. A été évoqué aussi la création d'un centre intercommunal d'actions sociales, donc c'est pas, tout ça n'est pas banal et évidemment c'est très lié à la question du pacte financier et fiscal.

Le deuxième sujet, le schéma de mutualisation. Sujet aussi qui est important, c'est vrai que c'est un élément qui constitue souvent une plus-value de l'intercommunalité, ça a été non seulement porté pour avoir une efficacité, une solidarité sur les territoires mais aussi rechercher des économies et dans des moments où les moyens sont contraints, un moyen de trouver peut-être de l'efficacité et aussi alors peut-être pas des économies mais en tout cas de pouvoir peut-être faire plus ou au moins autant qu'auparavant. Sur ce point, il y a un très très beau schéma sur la page 24, un schéma qui montre un processus vertueux qui démarre avec la mutualisation de moyens voilà qu'on peut comprendre on partage des services, on regroupe des commandes, et on va vers une mutualisation de personnels et jusqu'à des services unifiés donc on voit bien le processus donc je vois ce schéma là, et je me dis c'est sans doute ça que nous allons faire.

Alors je me souviens Monsieur BOUTARD quand vous étiez dans une précédente mandature, pas dans la même posture qu'aujourd'hui, vous ne manquiez pas une occasion pour être le chantre de cette mutualisation de moyens et de personnels nous interpellant dès fois sur la lenteur d'un processus que vous auriez voulu accélérer. Bon, finalement, vous voyez que l'exercice une fois qu'on est aux manettes il est beaucoup moins aisé que celui qu'on peut avoir quand on regarde ça de sa chaise d'opposant.

M. BOUTARD : A votre place. Exactement, vous êtes bien placée pour le dire.

Mme GAUDRON : Voilà, donc je suis une observatrice extrêmement avisée. Alors je ne vous cache pas ma surprise de vous voir finalement détricoter des mutualisations qui avaient été engagées. Alors je pense notamment au poste de Directeur des Services Techniques puisqu'on avait mutualisé ce poste entre la Ville d'Amboise et la Communauté de Communes, alors sans doute pour des raisons financières mais en tout cas aussi pour des raisons de cohérence parce que c'est vrai qu'il y a beaucoup de, finalement beaucoup de travaux qui sont à la fois du ressort d'une ville et du ressort même des communes autour et puis aussi de la Communauté de Communes. On a vu que sur ce point vous aviez détricoté la mutualisation puisque nous sommes revenus à deux postes : un à la Communauté de Communes et un à la Ville d'Amboise. Donc voilà donc le schéma de mutualisation, c'est pas toujours un long fleuve tranquille on peut le dire.

Alors par contre, vous aviez conservé la mutualisation ville/ Communauté de Communes du poste de Directeur de Cabinet. C'était...mais bon hélas ça n'a pas duré puisque la personne a été remerciée et elle n'est pas remplacée je pense. D'ailleurs je fais un petit aparté sur le sujet parce que

j'ai été destinataire, je pense que l'ensemble des collègues du Conseil Municipal d'ailleurs ont été destinataires d'un courriel de cette personne qui m'a personnellement beaucoup troublé. Peut-être parce que j'ai été moi-même Directeur de Cabinet, voilà j'ai été questionnée par rapport à ce courriel et j'espère qu'on aura l'occasion un jour d'avoir quelques éclaircissements sur ces propos. Alors moi je veux pas rentrer dans le détail des différends personnels, ça ça ne me concerne pas. En tout cas je m'interroge dans les propos de cet ancien Directeur de Cabinet sur le fonctionnement de la mairie mais enfin ce n'est pas le sujet mais on en reparlera. Tout ça pour dire que nous voterons ce pacte de gouvernance avec je vous le redis une grande vigilance sur son évolution et les conséquences sur les finances de la ville, je parle notamment de la partie qui concerne le pacte fiscal et financier puisque ça peut avoir des incidences extrêmement fortes pour les finances de la ville. Et bien sur vigilance aussi sur le schéma de mutualisation et les services déployés au sein de la Communauté de Communes. Je vous remercie.

M. BOUTARD : Merci Madame GAUDRON. Je vous rassure sur votre premier point ne croyez pas que l'on fasse rien, que l'on attende les doigts de pieds écartés au soleil, loin de là, vous serez tenu informée d'un certain nombre de points qu'il faut d'ailleurs remettre en ordre tant à la ville, tant à la ville, sur même des conditions parfois de travail de nos salariés, sur le temps de repos obligatoire des onze heures qui n'était pas mis en application, que sur l'organisation de nos services ou que ceux de la Communauté de Communes puisque quand je suis arrivé, avec Monsieur PRIEUR, nous avons été obligés de traiter des dossiers complexes sur le personnel dont une enquête administrative qui trainait depuis 2015, et qui arrivera à son terme cette année je l'espère. Donc effectivement il y a les parties visibles de l'iceberg, sur lesquelles on peut communiquer, on peut parfois même se gausser, ou on peut s'extasier. Mais il y a tout ce qui n'est pas visible dans une mairie de réorganisation, le travail d'écoute des personnels et sur ce plan-là, sur la mutualisation Madame GAUDRON, je pense que ma première démarche a été d'écouter les personnels dont le Directeur des Services Techniques qui m'a dit Monsieur le Maire je tiens à vous faire savoir que je ne peux pas assumer ce poste 50/50, je ne peux pas être à 50 % sur la Communauté de Communes et je ne peux pas être à 50 % sur la ville. Je l'ai entendu, je l'ai écouté, nous avons analysé avec l'ancienne Directrice Générale des Services et avec Madame MAURANGES maintenant.

Oui la mutualisation sur notre territoire a augmenté le nombre des personnels mais en rien ne l'a diminué, ça c'est un constat. Nous pouvons le faire, nous pouvons regarder les effectifs tant sur la ville que sur la Communauté de Communes. J'ai demandé pendant plusieurs années le rapport du schéma de mutualisation, l'analyse. On m'a dit il est trop tôt, et maintenant vous me diriez qu'il est trop tard. Alors effectivement, ce pacte de gouvernance montre plusieurs points : une volonté des 14 communes de mettre en place un pacte de gouvernance qui a été travaillé avec les 14 communes. Deuxièmement, effectivement un schéma de mutualisation revu, revisité, analysé pour que le service au public soit le plus efficace, mais aussi pour que nos personnels puissent travailler dans les meilleures conditions. Effectivement, il y avait un poste de Directeur des Services Techniques mutualisés mais on a tout de suite créé un poste d'adjoint, tout de suite alors la mutualisation avec la création des postes systématiques c'est plus de la mutualisation. Et encore, comme vous le disiez, et je ne vois pas trop le rapport, le DST Directeur des Services Techniques de la Com'Com ne gère pas les projets de la Ville d'Amboise. Même s'il y avait beaucoup de projets menés par la Communauté de Communes sur la Ville d'Amboise. Mais en aucun cas le DST de la ville n'intervient sur le champ de compétences, même s'ils ont à travailler ensemble, et si les DGS travaillent ensemble sur d'autres mutualisations comme les finances, comme le service informatique, comme d'autres services aussi. Il faut effectivement du temps. Je n'ai jamais été dans la précipitation. Je ne sais pas où vous avez été chercher ça. J'ai simplement remis plusieurs fois en cause la mutualisation dans ce sens : il faut que la mutualisation apporte un service public supplémentaire, mais dans mutualisation il y a aussi une notion de rapport aux finances, aux coûts et si je reprends la mutualisation depuis qu'elle est faite, elle n'a en rien diminué les coûts, elle les a fait augmenter. Si je prenais l'entièreté des personnels de toutes les communes de la Communauté

de Communes plus les personnels de la Communauté de Communes, les effectifs n'ont fait que ça : augmenter. Donc effectivement, il y a une question sur le schéma de mutualisation qui doit se poser, et je vous rappelle d'ailleurs que dans le cadre du schéma de mutualisation vous avez deux chapitres que vous connaissez bien, qu'on appelle le 012 et le 011.

Et c'est en ça dans l'analyse financière où on nous a dit vous allez avoir un effet ciseau. C'est quoi ? C'est quand la dépense sur le fonctionnement, la dépense, dépasse la recette. Et sur les personnels, dans la mutualisation, il ne faut pas que regarder la ligne 012, charges de personnel, il faut regarder la ligne des charges générales, à caractère général. Puisque les personnels qui sont détachés de la ville ne sont pas dans le chapitre des charges de personnel mais dans les charges à caractère général. L'analyse est en cours, elle est quasiment terminée, elle sera présentée en bureau communautaire puisqu'il y a un certain nombre d'éléments qu'on doit effectivement remettre en cause, pas détricoter. Adapter, adapter à une situation nouvelle, à moderniser un Hôtel de Ville, à moderniser une Communauté de Communes. Là, vous n'allez pas me faire croire que le siège communautaire et que la méthode utilisée sont très modernes sur le travail plutôt entre équipes. Moi j'ai aussi hérité d'une situation avec des personnels qui n'étaient, sur le plan je dirais de relations sociales et de conditions de travail, pas très satisfaits nous avons fait quelques comités techniques avec mon collègue PRIEUR dans des conditions parfois où on se disait mais on n'avait pas vu tout ça quand même, même si on était élu dans une position confortable comme vous le disiez qui est celle de l'observation. Sur ces chantiers, et sur le chantier du pacte financier et fiscal, vous vous souvenez la dernière fois comment ça s'est passé ? ça s'est terminé quand même un peu aux forceps. Et la Ville d'Amboise a été obligée de faire des concessions. Et quand on a repris ce pacte financier et fiscal et qu'on l'a analysé, on s'est rendu compte qu'il y avait des opérations d'échanges, de compromis financiers qui ne tenaient pas bien la route. Je ne suis pas le seul à avoir changé... à être nouveau dans les exécutifs municipaux, je ne suis pas le seul, un certain nombre de maires qui ont aussi observé. Il faut laisser le temps aux nouveaux maires de prendre la situation. Tout le monde n'a pas été élu communautaire sur le dernier mandat, et je respecte mes collègues maires justement sur cette analyse qu'il faut avoir sur cette Communauté de Communes et sur la ville centre, et de la relation entre la ville centre et la Communauté de Communes. Nous nous sommes posés souvent la question à savoir qui avait pris le pas sur l'autre ? Est-ce que c'était la Communauté de Communes dans ce schéma de mutualisation qui avait pris le pas sur la ville ou est-ce que c'était la Ville d'Amboise qui avait pris le pas sur la Communauté de Communes ? La réponse est vite arrivée et c'est le maire qui vous le dit ce soir, je n'en rougis pas, c'est la Ville d'Amboise qui avait pris le pas sur la Communauté de Communes. D'où les difficultés de sa gouvernance, je vous rappelle que dans le dernier bureau il n'y avait que six communes représentées sur quatorze. Et donc effectivement il y a une nouvelle méthode de travail, il y a un nouveau pacte à mettre en place, de confiance entre les communes, de projets communs. Et effectivement la Covid et là ça n'est pas plus simple et vous le saviez, et vous le savez. Mais d'un autre côté, de renouer la confiance entre quatorze communes, ça n'est pas populaire. Je l'admets. Ce n'est pas simple, et vous le savez. C'est utile, et nous le devons. Alors tout ce que j'entends, je le retiens. J'entends certains conseils et je vous en remercie. Sur le poste de Directeur de Cabinet, il a été supprimé il sera supprimé à la Communauté de Communes. Sur les commentaires qui ont été faits et l'envoi, je crois que, justement, tout me donne raison de m'être séparé de ce Directeur de Cabinet. Je ne reviendrai pas sur les actualités récentes mais je pense que je ne voudrais pas faire de comparaison avec d'autres Communautés de Communes ou Établissements Publics mais moi, en tout cas, je ne lève pas la main sur les agents. Sur le dernier point, je crois qu'il faut là encore, et je n'accuse personne, je pense qu'il y a souvent des torts des deux côtés et qu'il faut être humble face à tout ça. En tout cas, j'aurais dû sans doute vous écouter et ne pas garder ce poste dès le début, et je crois que ça aurait été plus simple pour tout le monde. En tout cas, effectivement, le pacte de gouvernance est pour moi un acte fondateur, qui écrit les choses, qui nous impose à les mettre en place. Elles sont mises en place, le bureau se réunit plusieurs fois par mois, le Conseil des vice-présidents se réunit plusieurs fois par mois. J'ai fait plusieurs conférences des maires. Il y aura une conférence des territoires en

septembre. Nous avons ouvert justement sur un certain nombre d'éléments, et les Conseils Communautaires comme les Conseils Municipaux vous donnent tous les éléments. Moi je n'ai rien à cacher comme je le dis toujours, ce qui est public est public, ce qui est privé restera privé pour chacun d'entre nous et je serai, je vous l'ai toujours dit votre avocat, s'il le fallait, sur ce sujet. Et je ne crois pas avoir à démentir mes propos. Voilà, en tout cas pour moi c'est une belle avancée. Il sera travaillé, il est commencé à travailler sur ce que c'est, expliquer à chaque élu qui sera dans la CLECT mais aussi au Bureau Communautaire ce que c'est qu'un schéma de mutualisation, impact financier et fiscal. Parce que nous, Madame GAUDRON, on pourrait être considérés comme des vieux routards de la politique mais tout le monde n'a pas ce même niveau d'information. Vous verrez d'ailleurs qu'à la conférence de territoire tous ces éléments seront expliqués puisqu'il faut que nos conseillers municipaux soient informés. D'ailleurs, je prends l'engagement ici-même parce que ça n'a jamais été fait au préalable, qu'une fois par trimestre au minimum au sein de ce Conseil Municipal, nous faisons le point sur l'actualité communautaire. Vous le disiez vous-même vous n'y siégez pas. Je pense que vos collègues vous en informent. J'espère. Nous, nous le faisons dans le cadre du Conseil de Majorité, mais je pense qu'il faut absolument que l'on discute ici du lien Commune / Communauté de Communes, des projets qui avancent dans l'intérêt de toutes nos communes. Y-a-t 'il d'autres remarques ? S'il n'y en a pas je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Deux voix. Qui s'abstient ? Personne d'autre. Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES

Pacte de Gouvernance de la Communauté de Communes du Val d'Amboise

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-11-2 du CGCT,

Vu la loi n°2019-1421 d'engagement et proximité du 27 décembre 2019 qui introduit la possibilité d'élaborer un Pacte de gouvernance entre les communes et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Ses modalités sont prévues dans l'article L. 5211-11-2 du CGCT,

Vu la délibération n°2020-05-03 en date du 3 septembre 2020 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Amboise actant le principe d'élaboration d'un Pacte de Gouvernance,

Vu la délibération n°2021-03-01 en date du 20 mai 2021 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amboise relative à la présentation du projet de Pacte de Gouvernance - Volet 1 - Les règles de collaboration et de fonctionnement des instances politiques,

Considérant qu'il convient d'améliorer le fonctionnement des EPCI à fiscalité propre, la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (article L.5211-11-2 du CGCT), a institué la possibilité pour les collectivités locales de réaliser un pacte de gouvernance, avec pour objectif principal d'organiser les relations entre les communes et leur intercommunalité.

Le Pacte de gouvernance aborde donc deux grands thèmes :

- En premier, les règles de collaboration entre les élus communautaires. Il s'agit ici de préciser le rôle des élus qui compose le Bureau communautaire, ainsi que l'organisation des instances internes de la Communauté de Communes (Conseil communautaire, Commissions thématiques...).

- En second, les règles de collaboration entre la Communauté de communes et ses communes membres. L'organisation et le fonctionnement des instances de travail avec les élus des communes membres sont ici détaillés.

Comme le dispose l'article L. 5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, si l'organe délibérant a décidé de l'élaboration du Pacte de gouvernance mentionné au 1° du même I à la suite du renouvellement général des conseils municipaux de 2020, il l'adopte, après avis des Conseils Municipaux des communes membres après la transmission du projet de Pacte.

Le projet de délibération a été présenté en Commission des Affaires Générales et des Ressources Humaines le 22 juin 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 30 voix POUR et 2 voix CONTRE :

- ♦ D'émettre un avis favorable sur le projet de Pacte de Gouvernance - Volet 1 - Les règles de collaboration et de fonctionnement des instances politiques - de la Communauté de Communes du Val d'Amboise annexé à la présente délibération.

POUR : 30

CONTRE : 2 (Mme Sandra GUICHARD, M. Fabien ROZWADOWSKI)

ABSTENTION :

M. BOUTARD : Délibération numéro 3, sur les affaires générales, désaffectation et déclassement d'un taille-haie.

Cette délibération est présentée par Madame MOUSSET :

Mme MOUSSET : Considérant que la Ville d'Amboise est propriétaire d'un taille-haie COUP'ECO et que ce dernier n'est plus utilisé depuis 2015 en raison de sa vétusté, considérant que cette machine était affectée au service des Espaces Verts mais qu'il ne répond plus aux besoins du service. En effet, ce taille haie n'étant dans les faits plus affecté à un service public, il convient dans un premier temps de constater la désaffectation matérielle du bien. Et Madame GUICHARD, ça doit se faire obligatoirement par une délibération.

Dans un second temps, il convient de procéder au déclassement de ce bien du domaine public communal afin qu'il soit désormais classé dans le domaine privé de la commune.

Le projet de délibération a été présenté en Commission des Affaires Générales et des Ressources Humaines le 22 juin 2021.

J'ajouterai que ce transfert dans le domaine privé de la commune est lié au fait que ce taille-haie est destiné à être vendu plutôt que détruit.

M. BOUTARD : Excusez-moi j'ai oublié une délibération, on la passera tout de suite après. Y-a-t-il des questions ? Effectivement, ce taille-haie était dans un hangar, il ne servait plus depuis un certain nombre d'années, il y a une personne qui souhaitait en être acquéreur. Ça fait de la recette pour la ville. Y-a-t-il des questions ou des remarques ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES

Désaffectation et déclassement d'un taille-haie

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. L.2111-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'article L.2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques,

Considérant que la Ville d'Amboise est propriétaire d'un taille-haie COUP'ECO et que ce dernier n'est plus utilisé depuis 2015 en raison de sa vétusté,

Considérant que cette machine était affectée au service des Espaces Verts mais qu'il ne répond plus aux besoins du service,

En effet, ce taille haie n'étant dans les faits plus affecté à un service public, il convient dans un premier temps de constater la désaffectation matérielle du bien.

Dans un second temps, il convient de procéder au déclassement de ce bien du domaine public communal afin qu'il soit désormais classé dans le domaine privé de la commune.

Le projet de délibération a été présenté en Commission des Affaires Générales et des Ressources Humaines le 22 juin 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- De constater préalablement la désaffectation du taille haie COUP'ECO,
- D'approuver son déclassement du domaine public communal pour l'intégrer au domaine privé de la commune.

POUR : 32

CONTRE :

ABSTENTION

M. BOUTARD : Délibération d'achat de parcelles, toujours sur les Affaires Générales, je laisse la parole à Jacqueline MOUSSET.

Mme MOUSSET : Une nouvelles fois, un transfert de parcelles. Considérant que la Ville d'Amboise a été saisie en 1993 par les propriétaires de la maison sise 92 rue Saint-Denis afin que soit régularisé l'alignement de leurs parcelles,

Considérant que ces parcelles sont aujourd'hui affectées à l'usage du public et sont utilisées comme un trottoir,

En effet, et comme le montrent les actuels relevés cadastraux, il existait un bâtiment qui formait lesdites parcelles. Or, ce bâtiment a été détruit et l'actuel trottoir passe désormais sur ces morceaux de parcelles, sans que le cadastre n'ait été mis à jour.

Le cabinet de géomètres Géoplus situé 13 rue du Cardinal George d'Amboise 37400 AMBOISE, a été saisi par les propriétaires afin d'établir un alignement et une création parcellaire en vue, par la suite, de son intégration dans le domaine public. Les parcelles AK 733 pour une surface de 10ca et AK735 pour une surface de 7ca ont été créées.

Le projet de délibération a été présenté en Commission des Affaires Générales et des Ressources Humaines le 22 juin 2021.

M. BOUTARD : Y-a-t-il des questions mes chers collègues ? S'il n'y en a pas, je vais vous demander d'autoriser l'achat des parcelles AK 733 pour une contenance de 10ca et AK 735 pour une contenance de 7ca pour la somme totale de dix euros, d'indemniser les propriétaires à hauteur de quatre-vingt-dix euros pour les frais de bornage qui ont été engagés. Et d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent. Y-a-t-il des cotes contre ? Des abstentions ? je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES

Achat de parcelles

Vu l'article L.141-3 du code de la voirie routière,

Considérant que la Ville d'Amboise a été saisie en 1993 par les propriétaires de la maison sise 92 rue Saint-Denis afin que soit régularisé l'alignement de leurs parcelles,

Considérant que ces parcelles sont aujourd'hui affectées à l'usage du public et sont utilisées comme un trottoir,

En effet, et comme le montrent les actuels relevés cadastraux, il existait un bâtiment qui formait lesdites parcelles. Or, ce bâtiment a été détruit et l'actuel trottoir passe désormais sur ces morceaux de parcelles, sans que le cadastre n'ait été mis à jour.

Le cabinet de géomètres Géoplus situé 13 rue du Cardinal George d'Amboise 37400 AMBOISE, a été saisi par les propriétaires afin d'établir un alignement et une création parcellaire en vue, par la suite, de son intégration dans le domaine public. Les parcelles AK 733 pour une surface de 10ca et AK735 pour une surface de 7ca ont été créées.

Le projet de délibération a été présenté en Commission des Affaires Générales et des Ressources Humaines le 22 juin 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'acheter les parcelles AK 733 pour une contenance de 10ca et AK 735 pour une contenance de 7ca pour la somme totale de 10 (dix) euros.
- D'indemniser les propriétaires à hauteur de 90 (quatre-vingt-dix) euros pour les frais de bornage qui ont été engagés.
- D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent.

POUR : 32
CONTRE :
ABSTENTION :

M. BOUTARD : Délibération suivante, toujours sur les Affaires Générales, Convention de prestation de service entre la Ville d'Amboise et la Communauté de Communes du Val d'Amboise pour la fourniture de produits d'entretien à Croc'Loisirs. La parole est à Jacqueline MOUSSET.

Mme MOUSSET : Considérant que la compétence « accueil collectif de mineurs les mercredis après-midi et les vacances scolaires et actions et équipements destinés aux adolescents » a été transférée à la Communauté de Communes du Val d'Amboise le 1^{er} janvier 2015,
Considérant que la fourniture de produits d'entretien pour l'ALSH Croc'Loisirs situé à Amboise est du ressort de la Communauté de Communes du Val d'Amboise,
Compte tenu des ressources et matériels dont disposent les services techniques de la commune, il est proposé que cette dernière assure la fourniture des produits d'entretien pour l'ALSH Croc'Loisirs.

La convention jointe définit les modalités de cette prestation dont le coût prévisionnel est de 1 300 euros par an.

La convention serait conclue pour une durée d'un an, avec reconduction expresse dans la limite de 2 fois.

M. BOUTARD : Mes chers collègues, y-a-t-il des remarques ou des questions ? S'il n'y en a pas, je vais vous proposer d'approuver la convention de fourniture des produits d'entretien avec la Communauté de Communes Val d'Amboise pour l'ALSH Croc'Loisirs et d'autoriser le Maire à signer ladite convention. Le Maire ou bien-sur son représentant. Je vous annonce que ce n'est pas moi qui la signerai, ce sera un représentant. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES

Convention de prestation de service entre la Ville d'Amboise et la Communauté de Communes du Val d'Amboise pour la fourniture de produits d'entretien à Croc'Loisirs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5214-16-1 du CGCT,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2014 portant sur la modification statutaire de la Communauté de Communes du Val d'Amboise,

Considérant que la compétence « accueil collectif de mineurs les mercredis après-midi et les vacances scolaires et actions et équipements destinés aux adolescents » a été transférée à la Communauté de Communes du Val d'Amboise le 1^{er} janvier 2015,

Considérant que la fourniture de produits d'entretien pour l'ALSH Croc'Loisirs situé à Amboise est du ressort de la Communauté de Communes du Val d'Amboise,

Compte tenu des ressources et matériels dont disposent les services techniques de la commune, il est proposé que cette dernière assure la fourniture des produits d'entretien pour l'ALSH Croc'Loisirs.

La convention jointe définit les modalités de cette prestation dont le coût prévisionnel est de 1 300 € par an.

La convention serait conclue pour une durée d'un an, avec reconduction expresse dans la limite de 2 fois.

Le projet de délibération a été présenté en Commission des Affaires Générales et des Ressources Humaines le 22 juin 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver la convention de fourniture des produits d'entretien avec la Communauté de Communes Val d'Amboise pour l'ALSH Croc'Loisirs,
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention.

POUR : 32

CONTRE :

ABSTENTION :

M. BOUTARD : Délibération suivante, sur la voirie, convention pour un renforcement de réseau électrique à la Boitardière. Je laisse la parole à Jacqueline MOUSSET.

Mme MOUSSET : Vu la demande du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL) concernant un renforcement de la ligne électrique le long du chemin rural n° 181, au sud de la Boitardière, sur la parcelle cadastrée section F n° 2501, propriété de la ville,

Vu le projet de convention amiable présentée par le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire,

Vu l'étude de sécurisation de réseaux présentée par l'entreprise SPIE CityNetworks pour le compte du SIEIL,

Considérant que cette demande nécessite la signature d'une convention amiable d'implantation de réseau de distribution publique d'énergie électrique,

Le projet de délibération a été présenté en Commission Urbanisme, Mobilité, Environnement. En fait il s'agit d'autoriser une convention avec le SIEIL. On va enterrer une partie des poteaux électriques et l'objectif est simplement de fournir une meilleure alimentation à la maison qui est au bout du chemin.

M. BOUTARD : Merci de ces explications et merci à Jacqueline MOUSSET d'être assidue à la représentation de la Ville d'Amboise au bureau du SIEIL. Y-a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

OBJET : VOIRIE

Convention pour un renforcement de réseau électrique à la Boitardière

Vu la demande du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL) concernant un renforcement de la ligne électrique le long du chemin rural n° 181, au sud de la Boitardière, sur la parcelle cadastrée section F n° 2501, propriété de la ville,

Vu le projet de convention amiable présentée par le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire,

Vu l'étude de sécurisation de réseaux présentée par l'entreprise SPIE CityNetworks pour le compte du SIEIL,

Considérant que cette demande nécessite la signature d'une convention amiable d'implantation de réseau de distribution publique d'énergie électrique,

Le projet de délibération a été présenté en Commission Urbanisme, Mobilité, Environnement, Voirie et Bâtiments le 15 juin 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- De valider la convention
- Et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

POUR : 32
CONTRE :
ABSTENTION :

M. BOUTARD : Délibération suivante, sur la Politique de la Ville, avec le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, Subventions au titre de l'année 2021. Je laisse la parole à Thierry PRIEUR.

M. PRIEUR : Merci Monsieur le Maire. Donc pour la première fois je pense, vous avez sur table ce rapport d'activités du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, dit le CLSPD et tout à l'heure concernant la Politique de la Ville, vous avez également le rapport du Contrat de Ville. C'est un dossier important où il est révélé le contenu de cette année 2020. Je le dis très simplement, si vous avez des questions, moi-même ou les services compétents seront à disposition pour répondre très certainement et de toute façon lors d'une commission. Je profiterai également de l'occasion pour rappeler qu'en ce qui concerne les commissions Madame GUICHARD, l'ensemble de cette commission sociale se réunit et l'ensemble des membres participe activement et là, je parle sous leur contrôle, tous sont écoutés et entendus et je crois que là il n'y a pas matière à faire de remarque particulière puisque l'ensemble des remarques qui sont formulées par vous tous sont prises en considération dès lors qu'elles correspondent à l'objectif qu'on s'est fixé.

En ce qui concerne la politique du CLSPD :

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

L'appel à projets 2021 du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) a été planifié du 12 au 26 mai 2021 sur la base de priorités actualisées qui sont les suivantes :

- Violences intrafamiliales,
- Sécurité routière,
- Lutte contre les addictions,
- Lutte contre les incivilités.

Huit actions ont été reçues. L'enveloppe budgétaire 2021 allouée aux subventions du CLSPD s'élève à 20 610 €. Le montant des demandes s'élève à 23 692 €

Au vu de ces éléments et après lecture et analyse des différentes propositions d'actions, puis par une présentation de ces subventions en commission le 9 juin 2021,

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes pour un total de 19 192 €.

OPERATEUR	PRIORITÉS	INTITULÉ DE L'ACTION	PROPOSITION S 2021
Ass Pro Santé	Violences intrafamiliales, lutte contre les incivilités,	<i>Dispositif de prévention santé globale 12/25 ans</i>	2 500 €

	lutte contre les addictions		
Centre Charles Péguy	Lutte contre les addictions, sécurité routière	<i>Secur cité</i>	1 500 €
Centre Charles Péguy	Violences intrafamiliales, lutte contre les incivilités	<i>Remède citoyen</i>	6 500 €
CIDFF 37	Accompagnement psychologique des enfants co-victimes de violences intrafamiliales	<i>Accompagnement psychologique des enfants co-victimes des violences conjugales</i>	2 400 €
Dynasso Plus	Lutte contre les addictions	<i>Radio Active</i>	2 000 €
Entraide & Solidarités	Violences intrafamiliales	<i>Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales</i>	2 000 €
France victimes 37	Violences intrafamiliales	<i>Prise en charge des femmes victimes de violences conjugales</i>	1 692 €
Planning familial	Violences intrafamiliales	<i>Violences intrafamiliales : prévention et détection</i>	600 €
TOTAL			19 192 €

Le reliquat de crédits de 1 418 € doit permettre de financer d'autres projets en cours d'année. C'est la petite réserve que nous avons.

Ces dépenses sont prévues au Budget Primitif 2021 - article 6574 fonction 5202.

Le projet de délibération a été présenté en Commission Affaires Sociales le 09 juin 2021.

Il est donc proposé, Monsieur le Maire, au Conseil Municipal d'attribuer ces subventions comme proposé dans le tableau ci-dessus.

M. BOUTARD : Merci beaucoup. Y-a-t-il des questions ? Je tiens à vous dire que ce rapport est effectivement sur table puisqu'il a été fini très récemment et j'ai demandé expressément à ce qu'il soit fini pour ce Conseil Municipal, pour que vous ayez la possibilité de le lire. Il sera encore plus conséquent l'année prochaine puisqu'on a demandé à nos partenaires, à la fois sur ce CLSPD qui s'est réuni en plénière il y a quelques semaines maintenant, où les services de l'Etat ainsi que Monsieur le Procureur ont salué les orientations qui étaient données dans ce cadre. Et l'année prochaine, nous avons demandé à nos opérateurs de pouvoir avoir le retour des fiches actions pour savoir ce qui a été possible de faire, difficile à mettre en place, parfois impossible à mener sur ces politiques publiques où je rappelle qu'elles sont subventionnées par l'Etat et où la commune reverse des subventions en partie à des opérateurs. Avec un travail très fort de la ville et je crois que ce midi vous avez eu une réunion très importante sur justement ces questions de coordination, de portage, sur les évolutions de la politique de la ville et du CLSPD. Le CLSPD, contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance n'est pas un petit sujet puisqu'il se mène, pour ceux qui ne le connaîtraient pas, en plénière une fois par an qui devient une grande réunion de travail et pas simplement une lecture de bilans, d'échanges assez vifs parfois avec certains opérateurs. Mais aussi des CLSPD restreints et thématiques sur la sécurité où là, ce sont uniquement la PJJ et les services de l'Etat ainsi que la gendarmerie qui y assistent, et bien-sur nos agents qui sont sur ces créneaux-là. Ainsi que sur...oui les PJJ ce sont les services de l'Etat mais ce sont les services de la justice et

l'autre du Ministère de l'Intérieur et vous savez comme moi si vous connaissez la structuration de l'Etat la complémentarité entre celui qui arrête et celui qui condamne. Ce sont tous des services de l'Etat. Mais pas toujours sous la même autorité et vous le savez aussi bien que moi puisque la justice est indépendante. Voilà, en tout cas, tout ça se met en place de façon efficace. Moi je remercie nos services, je remercie Monsieur PRIEUR avec les conseillers délégués qui sont sur ces questions-là de mener des actions qui montrent leur efficacité.

Y-a-t-il des questions sur ces... Monsieur LEVEAU.

M. LEVEAU : Merci. D'abord je voudrais m'excuser pour mon retard en raison d'obligations professionnelles et vous posez une question sur cette délibération puisque j'observe une diminution du nombre de projets qui ont été reçus. D'ailleurs, certains partenaires, me semble-t-il si le compte est bon, n'ont pas souhaité y répondre et savoir si vous les avez interrogés sur l'absence de leurs actions sur la Ville d'Amboise. Je pense notamment à la Protection Civile qui n'apparaît pas dans le tableau 2021. Et savoir également puisque j'observe que les crédits restants seraient mis à disposition pour financer d'autres projets si la ligne budgétaire, tels que d'autres projets seraient déposés, serait amenée à augmenter puisque j'observe aussi une baisse de quelques milliers d'euros d'ailleurs entre ce qui était budgété en 2020 et ce qui était budgété en 2021.

M. BOUTARD : Alors Monsieur LEVEAU, ce sont des crédits d'Etat qui sont versés puis une dotation de la ville qui n'a pas diminué, entre autres. Quant au portage des projets, je pense qu'il faut arrêter de considérer que parce qu'une année une association aurait répondu à un appel à projet qu'elle deviendrait de fait partenaire à vie de ces politiques. Certaines associations tirent elles-mêmes leur bilan. En ce qui concerne la Protection Civile entre autres, nous les avons reçus et nous travaillerons sur d'autres projets plus généraux avec eux. On les a reçus plusieurs fois, il y a d'autres sujets et je tiens à vous rappeler les axes que nous avons donné de notre politique puisque j'ai l'impression que certains ne les ont pas encore compris.

La politique sociale dans une ville ce n'est pas deux champs d'action. C'est pas deux populations que l'on séparerait parce qu'ils seraient dans des quartiers prioritaires, ils ne seraient pas dans des quartiers prioritaires. Si toute la population qui est en difficulté devait habiter dans des quartiers prioritaires, on appellerait ça des ghettos. Et ce serait contraire à la mixité. Donc effectivement, nous avons fait le choix de prendre des axes de politique CLSPD ou Politique de la Ville, pour les développer sur l'entièreté de la ville dans le cadre du CCAS. Donc il faudra à un moment donné que vous fassiez la compilation de ce que nous menons et c'est pour ça qu'au 1^{er} janvier 2022, les services de Politique de la ville et le CCAS seront fusionnés pour mener une politique générale sur l'ensemble de la Ville. Nous devons prendre des axes, entre autres la violence intra-familiale je ne pense pas qu'elle soit liée uniquement à des quartiers prioritaires, on le voit, que la sécurité routière c'est lié et on le sait pour être interpellé, n'est-ce-pas Madame MOUSSET, sur la vitesse en ville ou sur les incivilités de certains piétons ou vélos. La lutte contre les addictions, là encore une fois c'est quelque chose que nous devons mener de façon plus générale sur la ville. D'ailleurs quand je me promène, à certaines heures, je vois certaines populations qui à mon avis ont utilisé, parce que l'addiction ce n'est pas simplement les drogues, ça peut être l'alcool et il y a tout un travail de fond... Pardon Monsieur RAVIER vous demanderez la parole si vous souhaitez rajouter quelque chose. Et sur tous ces points-là, nous avons fait ce choix, qui est en train de se mettre en place et qui fonctionne plutôt très bien. Voilà même axe sur la Politique de la ville. Je tiens à dire sur vos propos Monsieur LEVEAU que, effectivement, il y a encore à faire. Mais là encore une fois ce qui a été adopté l'année dernière ou il y a deux ans, ça n'est pas la continuité d'un projet puisque tous les ans il y a un appel à projets. Et nous sommes en contact avec les associations, nous savons comment se mènent des politiques publiques puisque parfois j'ai l'impression que vous douteriez de nos capacités. Vaste programme. Mais en tout cas, nous avons une excellente relation avec nos partenaires et avec un certain nombre d'entre eux nous devons faire le point de ce qui a été utilisé en crédits, sur ces axes de politique, et de l'effectivité de comment l'argent public est utilisé et vers

quoi elle nous conduit, si elle porte des résultats ou pas. Ça n'est pas un jugement de valeurs. C'est ça mener et évaluer des politiques publiques. Y-a-t-il d'autres questions ? Monsieur RAVIER.

M. RAVIER : Monsieur le Maire, je ne ferai pas un cours sur santé publique, je le ferai entre nous deux sur ce qui est une addiction parce que je pense qu'il vous manque peut-être des éléments. Mais c'est pas là-dessus que je vais intervenir mais plutôt sur le CLSPD. Sur le CLSPD, en commission, il nous a été fait comme réponse sur l'absence de projets par Thierry PRIEUR et ça nous avait semblé logique le délai entre la demande de projets et la réception des dossiers qui était à peine de 15 jours et qui avait pas permis aux associations de pouvoir déposer assez rapidement les choses. Je rappelle les dates, elles avaient été données en commission. Et pour lesquelles il n'y avait pas de difficultés pour nous. Lancement de l'appel à projet, 12 mai 2021. Date limite de retour des dossiers, 26 mai. Ce qui laissait à peine quinze jours et ce qui avait eu des difficultés, c'est vraiment les arguments qui avaient été posés et l'ensemble des membres de la commission avait parfaitement adhéré à cette réponse et on avait même dit que sur 2022 on ferait mieux. Donc peut-être qu'un des éléments plutôt que de dire voilà peut-être on ne (inaudible) bah c'est de se dire effectivement le délai était pas assez élevé et on peut aller plus loin. Alors, peut-être un accord éventuellement entre Monsieur PRIEUR et vous, un calage aurait permis de trouver une réponse peut-être plus coordonnée. Après, effectivement la commission s'est très bien passée, il y a eu une discussion qui était de fond sur les axes qui étaient proposés, après c'est les axes de la ville et il n'y a pas de difficultés là-dessus. Nous nous sommes effectivement bien entendus. Le reliquat a été évoqué et je pense qu'effectivement une prochaine commission nous permettra éventuellement de refixer le reliquat. Il y avait un regret effectivement, la baisse de l'enveloppe qui est alors voilà, qui est. Alors qu'on nous parle de plus en plus de populations en difficultés, de prévention de la délinquance et de tous les autres items qui sont effectivement tout à fait entendables, on s'aperçoit que les crédits de l'Etat baissent et ça c'est une réalité.

M. BOUTARD : Monsieur RAVIER, je vous rassure. Entre Monsieur PRIEUR et moi-même, nous n'avons pas de divergence de point de vue. Loin de là. Et d'ailleurs, la réponse qui vous avait été donnée par Thierry PRIEUR que je connais très bien puisque nous avons cette chance de pouvoir échanger très régulièrement, si ce n'est quotidiennement entre le Maire et les Adjoints, et parfois de façon un peu plus lointaine avec les conseillers délégués mais ce qui est normal parce que tout le monde travaille aussi. Les gens travaillent. Mais en tout cas, la réponse qui vous a été donnée par Thierry PRIEUR sur le calendrier n'est pas incompatible avec ce que je vous ai dit. Je ne vois pas d'ailleurs l'incompatibilité entre les deux. Non, non je ne vois pas l'incompatibilité entre des projets menés, et tous les ans reporter ce qu'on a connu pendant le dernier mandat : tous les ans on reprenait les mêmes associations et on recommençait. Et quand on a fait des bilans, on voit les états. Et deuxièmement, sur effectivement un calendrier à tenir. Je tiens à vous rappeler que nous ne sommes pas les seuls à diriger les politiques de CLSPD. Monsieur PRIEUR.

M. PRIEUR : Oui je ne vais pas reprendre les propos de Monsieur le Maire à l'instant mais entre ce qu'il a dit et ce que j'ai dit en commission puisque j'ai dit la même chose présentée différemment que lui lors de la commission. Il est clair que de toute façon demain la méthode sera différente, que l'échéancier calendaire sera différent et que nous nous inscrirons dans une politique du revu et corrigé. C'est-à-dire que c'est pas parce que nous avons donné pendant quinze ans à certaines structures que nous allons continuer à le faire si ces dernières ne correspondent pas à nos attentes et à l'objectif que l'on se construit. Donc ça je l'ai bien rappelé en commission et c'est une des raisons pour laquelle après on a échangé longuement sur ces sujets mais ça n'a pas déteint sur le résultat.

M. BOUTARD : Y-a-t-il d'autres remarques ?

M. RAVIER : Oui une toute petite remarque, on vient de me faire passer le parapheur, on a oublié de mettre mon nom dans les signataires.

M. BOUTARD : Vous étiez absent Monsieur RAVIER donc vous ne pouvez pas signer celui de la dernière fois.

M. RAVIER : Alors je m'en excuse.

M. BOUTARD : Voilà Monsieur RAVIER, ne vous inquiétez pas, on ne vous oublie pas.

M. RAVIER : Vous me voyez rassuré.

M. BOUTARD : Vous êtes un élément tellement important dans ce Conseil, vous nous rappelez les bons principes de l'addiction.

M. RAVIER : Tout comme vous, tout comme vous.

M. BOUTARD : Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE

Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance : Subventions au titre de l'année 2021

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

L'appel à projets 2021 du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) a été planifié du 12 au 26 mai 2021 sur la base de priorités actualisées qui sont les suivantes :

- Violences intrafamiliales,
- Sécurité routière,
- Lutte contre les addictions,
- Lutte contre les incivilités.

8 actions ont été reçues. L'enveloppe budgétaire 2021 allouée aux subventions du CLSPD s'élève à 20 610 €. Le montant des demandes s'élève à 23 692 €

Au vu de ces éléments et après lecture et analyse des différentes propositions d'actions, puis par une présentation de ces subventions en commission le 9 juin 2021,

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes pour un total de 19 192 €.

OPERATEUR	PRIORITÉS	INTITULÉ DE L'ACTION	PROPOSITION S 2021
Ass Pro Santé	Violences intrafamiliales, lutte contre les incivilités, lutte contre les addictions	<i>Dispositif de prévention santé globale 12/25 ans</i>	2 500 €

Centre Charles Péguy	Lutte contre les addictions, sécurité routière	<i>Secur cité</i>	1 500 €
Centre Charles Péguy	Violences intrafamiliales, lutte contre les incivilités	<i>Remède citoyen</i>	6 500 €
CIDFF 37	Accompagnement psychologique des enfants co-victimes de violences intrafamiliales	<i>Accompagnement psychologique des enfants co-victimes des violences conjugales</i>	2 400 €
Dynasso Plus	Lutte contre les addictions	<i>Radio Active</i>	2 000 €
Entraide & Solidarités	Violences intrafamiliales	<i>Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales</i>	2 000 €
France victimes 37	Violences intrafamiliales	<i>Prise en charge des femmes victimes de violences conjugales</i>	1 692 €
Planning familial	Violences intrafamiliales	<i>Violences intrafamiliales : prévention et détection</i>	600 €
TOTAL			19 192 €

Le reliquat de crédits de 1 418 € doit permettre de financer d'autres projets en cours d'année.

Ces dépenses sont prévues au Budget Primitif 2021 - article 6574 fonction 5202.

Le projet de délibération a été présenté en Commission Affaires Sociales le 09 juin 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ♦ D'attribuer les subventions comme proposé dans le tableau ci-dessus.

POUR : 32
CONTRE :
ABSTENTION :

M. BOUTARD : Délibération suivante. Sur la politique...

Mme MOUSSET : Vous arrêtez s'il vous plaît, c'est très pénible. Il y a un règlement intérieur, vous prenez la parole si vous demandez à Monsieur le Maire.

M. RAVIER : Vous n'êtes pas le Maire vous.

Mme MOUSSET : Non je ne suis pas Monsieur le Maire mais je me permets d'intervenir.

M. BOUTARD : Madame MOUSSET est ma Première Adjointe et elle a toutes les délégations comme moi. Donc voilà. Donc Monsieur RAVIER vous respectez Madame MOUSSET, vous respectez l'ensemble du Conseil Municipal et vous respectez le règlement intérieur. Et vous savez il y a une différence entre vous et moi.

M. RAVIER : Laquelle ?

M. BOUTARD : Moi j'ai respecté Christian GUYON pendant tout son mandat. Jamais je ne l'ai interpellé de la façon dont vous le faites. Jamais je ne suis intervenu comme vous intervenez et d'ailleurs il y a des collègues qui se plaignent sur des propos que vous tenez, parfois même avec des insultes. Alors Monsieur RAVIER, moi j'ai le respect de la fonction, j'ai respecté Christian GUYON pendant six ans dans sa fonction et je l'ai toujours respecté. Alors faites de même, faites de même et vous verrez que vous serez plus heureux dans votre mission, vous verrez comme ça se passe beaucoup mieux mais en tout cas ici dans cette ville, les amboisiens ont fait un choix, je suis votre Maire ne vous en déplaît, mais en tout cas si vous ne me respectez pas en tant que personne, respectez comme je l'ai fait pendant six ans la fonction qui est portée par le Maire. Merci beaucoup. Délibération suivante sur la Politique de la Ville. Vous voyez, donnez l'exemple à nos jeunes concitoyens ça commence par une bonne tenue d'un Conseil Municipal Monsieur RAVIER. Politique de la ville, contrat de ville, suite des subventions au titre de l'année 2021. Et je cède la parole à Thierry PRIEUR.

M. PRIEUR :

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Ville au titre de l'année 2021,

Considérant ces subventions qui font suite à celles déjà votées lors du Conseil Municipal du 26 mai 2021,

Considérant l'enveloppe budgétaire 2021 allouée aux subventions du Contrat de Ville s'élevant à 63 000 €,

Le montant des demandes s'élève à 87 100 €. 42 000 € ont été attribués lors du Conseil Municipal du 26 mai 2021.

21 000 € sont encore disponibles sur la ligne budgétaire.

Au vu de ces éléments et après lecture et analyse de ces différentes propositions d'actions par les partenaires du contrat de ville lors du comité technique du 1^{er} avril 2021, puis par une présentation de ces subventions ainsi que des actions concernées en commission le 9 juin 2021, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes, pour un total d'aides de 21 000 €.

OPERATEUR	AXE PRIORITAIRE	INTITULÉ DE L'ACTION	PROPOSITIONS 2021
CENTRE CHARLES PEGUY	Valeurs de la République et citoyenneté	<i>Devenir citoyen, être solidaire</i>	3 000 €
CENTRE CHARLES PEGUY	Emploi et développement économique	<i>Pôle ressources emploi éducation solidarité</i>	1 000 €
CENTRE CHARLES PEGUY	Cohésion sociale	<i>Soutenir les femmes, les familles et la fonction parentale</i>	2 000 €
CENTRE CHARLES PEGUY	Cohésion sociale	<i>Une ambition pour la jeunesse</i>	15 000 €
TOTAL			21 000 €

Ces dépenses sont prévues au Budget Primitif 2021 - article 6574 fonction 5201.

Le projet de délibération a été présenté en Commission des Affaires Sociales le 09 juin 2021.

Il est donc proposé Monsieur le Maire d'attribuer ces subventions comme proposé dans le tableau ci-dessus.

M. BOUTARD : Merci Monsieur PRIEUR. Vous avez là-aussi le rapport d'activités du Contrat de Ville qui vous a été remis sur table. Effectivement, en commission, vous serez bien-sûr amenés à poser toutes les questions. Lors d'un des derniers Conseils Municipaux, effectivement, nous n'avions pas tous les éléments du Centre Charles PEGUY pour lui attribuer des subventions dans le cadre de la Politique de la Ville, nous avons fait un point sur les actions, nous y reviendrons d'ailleurs. Et vous vous étiez inquiétés du peu de moyens qui était versé au Centre Social et à la MJC. Comme vous voyez les 21 000 euros sont attribués avec des fléchages d'actions que nous avons portés, que nous porterons en commun.

La dernière fois Madame GAUDRON, vous nous avez questionné sur le dossier de BGE. J'ai donc demandé à nos services de nous éclairer sur ce dossier, cette association n'a jamais déposé de dossier. Nous nous sommes renseignés auprès des services de l'Etat, aucun dossier n'a été déposé. Donc là je suis désolé de vous dire je ne peux pas, nous ne pouvons pas attribuer de subvention à une association qui n'a pas déposé de dossier. En tout cas, si sa présidente, et je lui écrirai très prochainement, souhaite collaborer avec la ville, elle sera bien-sûr reçue par Monsieur PRIEUR et sur un certain nombre d'autres axes d'ailleurs nous pourrons travailler ensemble. Ainsi qu'avec d'autres associations sur la Politique de la Ville. Mais je crois que ça donnera lieu à une information plus générale sur le portage du Contrat de ville, puisque l'année prochaine nous resignons un nouveau Contrat de Ville, le contrat 2022, et nous serons amenés à effectivement échanger sur ce dossier important, qui trace comme je vous le disais tout à l'heure, un certain nombre d'axes que l'on peut réorienter, que l'on doit parfois réorienter. Et surtout mener des actions qui rendent effectives à des résultats. Vous savez, quand la Ministre de la Ville est venue, Madame la Ministre HAI, les jeunes du quartier de la verrerie m'ont dit « Refaites nous le terrain de foot ».

Ça a été effectivement une action que nous avons portée, je vous inviterai à l'inaugurer lors d'un match d'échange avec les jeunes du quartier. Je trouve ça assez sympathique, avec le Centre Social mais aussi avec l'ACA Football et j'envisage même d'inviter les gendarmes à participer à un petit tournoi. En tout cas, je suis, et c'est là le sens d'une Politique de la Ville, ces jeunes l'ont demandé, on leur a fait. On m'avait dit « Vous verrez il sera détruit en quinze jours ». Allez voir, pas une voiture n'a roulé dessus. Donc effectivement, c'est l'écoute dans les quartiers, c'est se déplacer et pour cela on vous proposera entre autres que les médiateurs soient coordonnés et portés par la Ville parce que nous avons besoin de ce retour d'expérience du terrain. Et les élus ne peuvent pas être 24h/24 dans la rue à écouter le besoin de la population, vous le savez aussi bien que moi et c'est pour ça d'ailleurs que la médiation a un rôle important et doit nous faire remonter ces retours d'expérience.

Avez-vous des questions sur ces subventions ? S'il n'y en a...Monsieur RAVIER.

M. RAVIER : Merci Monsieur le Maire. Vous avez effectivement bien notifié 21 000 euros attribués au Centre Charles PEGUY et nous nous en, et nous saluons l'effort et nous vous remercions. J'avais fait écho également à Thierry PRIEUR lors de cette commission qu'il y avait quand même une baisse ne serait-ce que sur ces crédits de 8 000 euros sur cette année. Alors certes parce que l'enveloppe était moins importante mais sur une enveloppe de 42 000 il y avait sur cette année et sur ces projets moins 8 000 euros pour le Centre Charles PEGUY ce qui était quand même, pour une association qui intervient en direct sur le quartier auprès des publics les plus défavorisés, n'était pas une mince affaire. Voilà. Même si effectivement on verra en 2022, il y avait toute une explication qui était faite avec, aujourd'hui c'était moins 8 000 et nous pouvons le regretter même si nous voterons cette délibération.

M. BOUTARD : La période que nous venons de traverser n'a pas permis à un certain nombre d'associations de pouvoir mener les actions qu'elles souhaitaient. Et un certain nombre d'entre elles nous a fait part qu'elles avaient des reliquats de crédits sur l'année 2020, donc n'ont pas fait des demandes aussi importantes. Et je tiens à rappeler un fondement essentiel qui doit nous nourrir quand on distribue de l'argent public : il faut absolument que l'on considère que n'est pas dû et ne

doit pas être en tout cas un fonds de trésorerie ou un fonds de fonctionnement puisqu'il doit mener sur des actions et pas simplement sur du fonctionnement auprès d'associations. Mais le Centre Charles PEGUY, avec qui nous avons des échanges réguliers et je leur ai d'ailleurs fait une proposition dernièrement, et je crois que Monsieur PRIEUR a porté les messages essentiels lors de l'Assemblée Générale de samedi dernier. Mais en tout cas il y a d'autres opérateurs sur le territoire, qui doivent aussi mener des politiques. Personne n'est propriétaire des quartiers. Je pense que, justement, dans le cadre de la Politique de la Ville, vous voyez nous allons ouvrir, je me retourne vers Monsieur BONY, la possibilité aux associations sportives d'intervenir dans le cadre de la Politique de la Ville parce qu'un jeune, comment peut-on interpeller notre jeunesse ? Comment peut-on l'accompagner ? C'est pas simplement en circulant dans une ville, c'est aussi par le sport et accompagner par le sport mais aussi par la culture et nous en avons parlé avec Marie ARNOULT. Je pense qu'il y a des associations qui ne sont pas toujours dans le champ social mais qui font beaucoup de social. On était avec Monsieur BONY samedi soir, avec des anciens de l'ACA Football, et ça a été une conversation d'ailleurs avec plusieurs dirigeants de dire oui on a accompagné des jeunes qui étaient issus des quartiers et qui aujourd'hui sont devenus de jeunes entrepreneurs parce qu'on les a accompagnés, on les a aidés parce que je pense que sur ces champs-là, on doit savoir évoluer aussi. Y-a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE

Contrat de Ville : Suite des subventions au titre de l'année 2021

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Ville au titre de l'année 2021,

Considérant ces subventions qui font suite à celles déjà votées lors du Conseil municipal du 26 mai 2021,

Considérant l'enveloppe budgétaire 2021 allouée aux subventions du Contrat de Ville s'élevant à 63 000 €,

Le montant des demandes s'élève à 87 100 €. 42 000 € ont été attribués lors du Conseil Municipal du 26 mai 2021.

21 000 € sont encore disponibles sur la ligne budgétaire.

Au vu de ces éléments et après lecture et analyse de ces différentes propositions d'actions par les partenaires du contrat de ville lors du comité technique du 1^{er} avril 2021, puis par une présentation de ces subventions et des actions concernées en commission le 9 juin 2021, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes, pour un total d'aides de 21 000 €.

OPERATEUR	AXE PRIORITAIRE	INTITULÉ DE L'ACTION	PROPOSITIONS 2021
CENTRE CHARLES PEGUY	Valeurs de la République et citoyenneté	<i>Devenir citoyen, être solidaire</i>	3 000 €
CENTRE CHARLES PEGUY	Emploi et développement économique	<i>Pôle ressources emploi éducation solidarité</i>	1 000 €

CENTRE CHARLES PEGUY	Cohésion sociale	<i>Soutenir les femmes, les familles et la fonction parentale</i>	2 000 €
CENTRE CHARLES PEGUY	Cohésion sociale	<i>Une ambition pour la jeunesse</i>	15 000 €
TOTAL			21 000 €

Ces dépenses sont prévues au Budget Primitif 2021 - article 6574 fonction 5201.

Le projet de délibération a été présenté en Commission Affaires Sociales le 09 juin 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ♦ D'attribuer les subventions comme proposé dans le tableau ci-dessus.

POUR : 32

CONTRE :

ABSTENTION :

M. BOUTARD : Délibération suivante. Sur les Finances, modification de la grille tarifaire de la taxe de séjour applicable au 1^{er} janvier 2022, par Madame Nathalie SUPPLY.

Mme SUPPLY :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2333-30 et L. 2333-41 ;

Vu la loi de finances pour 2021 n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 et notamment :

- Son article 123 avançant la date limite d'adoption des délibérations d'institution ou d'évolution des modalités de la taxe de séjour du 1^{er} octobre au 1^{er} juillet 2021 pour être applicables en 2022 ;
- Son article 124 stipulant que pour les hébergements sans classement ou en attente de classement soumis à la taxation proportionnelle, les tarifs obtenus sont depuis le 1^{er} janvier 2021 plafonnés au tarif le plus élevé adopté par la collectivité ;

Considérant l'évolution d'un établissement situé sur la commune d'Amboise classée en 4 étoiles vers le classement en 5 étoiles ;

Considérant que la taxe de séjour est le seul revenu du tourisme pour la commune et que cette recette doit permettre de financer les dépenses liées à l'attractivité touristique du territoire ;

Considérant l'institution par le Département d'Indre et Loire, par délibération du 09 avril 2009, d'une taxe additionnelle de 10 % qui s'applique en plus du tarif voté par la Commune ;

Par conséquent, il est proposé d'appliquer une nouvelle tarification à partir du 1^{er} janvier 2022, étant précisé :

- ♦ Que le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction du type et de la catégorie de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour.
- ♦ Que les tarifs applicables s'inscrivent dans les fourchettes prévues par la réglementation en vigueur et s'établissent comme suit :

Nature de l'hébergement	Tarifs actuels par personne et par nuitée hors taxe départementale	Tarifs à compter du 01/01/2022 par personne et par nuitée hors taxe départementale	Taxe départementale additionnelle de 10 % par personne et par nuitée à compter du 01/01/2022	Tarif total à appliquer par les hébergeurs par personne et par nuitée à compter du 01/01/2022
- Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	Inexistant	2.73 €	0.27 €	3.00 €
- Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,36 €	2.28 €	0,22 €	2.50 €
- Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,91 €	1.37 €	0.13 €	1.50 €
- Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances de catégorie 4 et 5 étoiles	0,82 €	0,82 €	0,08 €	0,90 €
- Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 ou 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,68 €	0,73 €	0,07 €	0,80 €
- Hébergements sans classement ou en attente de classement à l'exception des catégories	1% du prix hors taxes de la nuitée (dans la limite de 1,36 €)	3% du prix hors taxes de la nuitée (dans la limite de 2.73 €)	10 % du tarif de la taxe de séjour appliqué	3 % du prix HT de la nuitée + 10 % de ce tarif

mentionnées dans le présent tableau				
- Terrains de camping et caravanage classés en 3, et 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 H .	0,50 €	0,55 €	0,05 €	0,60 €
- Terrains de camping et caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, - Ports de plaisance	0,20 €	0,20 €	0,02 €	0,22 €

Le projet de délibération a été présenté aux membres des Commissions Finances, Commerce et Tourisme le 23 juin 2021.

M. BOUTARD : Merci beaucoup. Sachant qu'aux tarifs qui vous ont été donnés, il faut bien-sûr rajouter 10% pour avoir le montant définitif qui est la part départementale, pour avoir le montant définitif de la taxe de séjour payée par les touristes ou par les personnes logeant dans ces hôtels et campings.

Y-a-t-il des questions ? Madame SANTACANA.

Mme SANTACANA : Monsieur le Maire, donc sur l'augmentation des tarifs de la taxe de séjour, nous voterons pour car comme vous l'avez précisé dans cette délibération, cette taxe de séjour est le seul revenu du tourisme pour la commune. Ça permet à notre commune de faire face aux différents frais qu'occasionnent le tourisme, à l'embellissement de la ville. Ça nous avait permis il y a quelques temps de prendre en charge une partie de la mise en lumière du château par exemple. Mais notre questionnement, ma question porte sur l'avenir de l'Office de Tourisme. Alors, effectivement on peut se dire pourquoi l'avenir de l'Office de Tourisme on parle de la taxe de séjour. Tout simplement parce qu'actuellement la Ville d'Amboise encaisse la taxe de séjour ce qui lui permet de faire face à ces dépenses. Si toutefois cet Office de Tourisme qui fonctionne de manière associative actuellement venait à passer en EPIC, et bien la loi obligerait la ville à ne plus

percevoir cette taxe et elle serait reversée à la Communauté de Communes. D'où notre inquiétude par rapport aux finances et au budget de la ville qui serait grevée d'environ quoi 280 à 300 000 euros. Voilà notre question puisque nous avons une réunion je crois un Conseil Communautaire le 15 juillet pour en parler mais là c'est la Conseillère Municipale d'Amboise qui vous pose la question. Quid de cette taxe si toutefois l'Office devenait un EPIC ?

M. BOUTARD : Madame SANTACANA, vous me donnez effectivement la possibilité suite à l'Assemblée Générale qui s'est tenue de l'Office de Tourisme et même si malheureusement le quorum n'était pas atteint pour pouvoir voter. Ils m'y ont invité, se sont d'ailleurs réjouis de voir le Président de la Communauté de Communes Maire d'Amboise assister à une AG de l'Office de Tourisme pour être questionné sur ce point-là et en débattre avec les adhérents. Mais c'est un sujet qui n'est pas d'aujourd'hui et je crois ne rien avoir inventé puisqu'il y a quelques temps déjà vous abordiez l'éclairage du château et c'est quelque chose que j'avais dit en Conseil Municipal mais aussi en commission, et que j'avais dit de façon tout à fait courtoise à Monsieur GUYON, qu'effectivement il fallait que la taxe de séjour puisse financer de l'investissement aussi et pas simplement de l'entretien de la ville. Et à l'époque il m'avait dit c'est une bonne idée, effectivement, nous pouvons mettre la quote-part qui était de la participation de la ville sur l'éclairage de la façade du château en fléchage par de la taxe de séjour. Sur, et ça n'est pas non plus une surprise puisque j'avais échangé avec mon prédécesseur Claude VERNE, sur cette notion d'évolution d'EPIC et que lui-même avait entamé une première étape qui n'est pas arrivé à son terme. J'ai effectivement, nous avons à la Communauté de Communes demandé le conseil d'un cabinet pour justement savoir comment nous pouvions faire évoluer et quels étaient les différents statuts par le Cabinet CHRISTIANI qui nous a apporté ses conseils. Je crois que c'est un cabinet que beaucoup connaissent dans le cadre des Offices de Tourisme puisque c'est un cabinet qui nous a largement été conseillé par le CRT, par l'ADT et qui avait accompagné Loches en son temps, de savoir comment nous pouvions faire évoluer effectivement puisque notre Ville d'Amboise n'est pas station de tourisme. Notre Ville d'Amboise n'est pas commune de tourisme. Notre Ville d'Amboise, en comparaison avec des villes comme Châteaudun ou d'autres, elle devrait rejoindre le groupe de Châteaudun ou de quelques autres comme station de tourisme. Donc la question s'est posée. C'est un point que je n'ai jamais caché dans mon projet municipal de faire évoluer le statut de la Ville d'Amboise et celui de l'Office. En tout cas celui de statut de la Ville d'Amboise en station de tourisme. La procédure peut être simple si nous avons tous les éléments pour y répondre. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui puisque notre Office n'est pas de catégorie 1. Pour le faire évoluer, il faut des moyens supplémentaires. Effectivement, le Conseil Communautaire aura à se prononcer sur un EPIC, Etablissement Public Industriel et Commercial. Pourquoi le faire évoluer ? Et le choix de prendre cette décision au 15 juillet et d'avoir une période et c'est ce que j'ai expliqué dans une ambiance très calme n'est-ce pas Madame GUERLAIS, alors qu'on m'annonçait des foudres de guerre à cette Assemblée Générale. Bien au contraire, je trouve que les échanges ont été très constructifs, j'ai vu le président, le trésorier, on a échangé sur plusieurs points à faire évoluer. Pour que notre ville passe en station de tourisme, il faut que cet Office de Tourisme passe en catégorie 1. La catégorie 1, c'est une langue supplémentaire, une langue étrangère supplémentaire et puis c'est un certain nombre de prestations à apporter. La commune d'Amboise, si elle passe en station de tourisme, il faut qu'elle accompagne l'Office. Si elle passe en station de tourisme, elle aura par l'Etat des dotations supplémentaires. Puisque la partie population touristique augmente la dotation de l'Etat. Je vous rassure tout de suite, le président ou la présidente ne touchera pas de rétributions. Nous avons pris acte de ce point en Bureau Communautaire. Ainsi que les indemnités des élus de la Ville d'Amboise si nous passions sur la tranche à 20 000 ne bougeraient pas. Puisque les priorités sont ailleurs. Il faut que la destination Amboise soit une destination qui soit mieux structurée. Tous les professionnels, Château d'Amboise, Clos-Lucé qui sont les plus gros opérateurs et un certain nombre d'autres partenaires nous ont tous encouragés dans cette aventure. Oui il faut le faire évoluer, oui il va y avoir un temps de négociation qui sera de septembre à janvier, parce que le

statut de l'Office de Tourisme pourrait évoluer à partir du 1^{er} janvier 2022 c'est-à-dire à la fin de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office et la Communauté de Communes. C'est pour ça que ces dates sont sur cette période. Et sur ce sujet, nous aurons un temps de négociation effectivement sur le devenir de l'association. Ça ce n'est pas de notre ressort, c'est du ressort de ses adhérents. Et sur la compensation que la Ville d'Amboise, puisque la Ville d'Amboise gardera sa taxe de séjour mais qu'elle reversera à l'EPIC, et non pas à la Communauté de Communes. Elle reversera directement à l'EPIC. Et là il faut rentrer dans une négociation sur ce sujet entre EPIC, Ville, Communauté de Communes. C'est très clair. Je crois que c'est un sujet qu'on a abordé. La répartition des sièges est déjà connue. On leur a présenté. Entre autres, il y aura 15 élus. Et vous voyez Madame GUICHARD l'intérêt d'une Communauté de Communes, c'est qu'il y aura 14 élus représentant les 14 communes. C'est ça le projet communautaire. Et un siège supplémentaire pour représenter l'entité communautaire, c'est-à-dire le choix est que le président de la Communauté de Communes puisse siéger dans cet EPIC. Et puis, un deuxième collège de 12 professionnels répartis de la façon suivante : 8 élus, 4 membres de droit représentant les 4 sites importants de notre ville, le château d'Amboise, le château du Clos-Lucé, château Gaillard et le domaine de la Pagode de Chanteloup. Voilà, nous en sommes aujourd'hui à une pré-rédaction de statuts. Nous travaillons donc avec les professionnels, nous leur en avons parlé, l'échange a été long. Plus de deux heures. C'était même, à la fin, un peu long je trouvais. Sur le devenir, je crois que les opérateurs ont compris aussi l'intérêt pour notre ville. C'est l'intérêt aussi de pouvoir porter des projets d'attractivité qui soient eu bénéfice de nos habitants, que la notion de développement touristique et du développement économique dans l'intérêt de la création d'emploi et que de façon incontournable nous étions l'une des destinations sinon la plus importante de la Région Centre en notion de Tourisme. Et d'accompagner tout cela d'événements importants tous les ans qui puissent faire porter le nom de la Ville d'Amboise et je vous l'avais annoncé entre autres avec d'autres opérations tel Air France ou d'autres, sur des opérations qui peuvent paraître du marketing mais l'attractivité d'une ville c'est aussi cela. C'est d'afficher le nom de notre ville au plus haut. Et je pense que le passage en EPIC qui à une période faisait consensus à la Communauté de Communes, un certain consensus. En tout cas moi je partageais ce projet avec Claude VERNE et je l'avais encouragé à le mener. Nous le faisons et nous allons le mener à son terme.

Mme SANTACANA : Juste si je peux me permettre, alors vous répondez partiellement. Bien évidemment, nous ne sommes pas opposés à ce passage en EPIC. Nous sommes inquiets pour les finances de la ville si toutefois un accord n'était pas trouvé parce que est-ce qu'on a vraiment l'assurance que le montant intégral de la taxe sera reversé à la Ville d'Amboise ?

M. BOUTARD : Mais Madame SANTACANA, il y a une première étape c'est la négociation, je ne peux pas vous répondre ce soir. On va rentrer dans la négociation. Si on veut que notre ville passe station de tourisme, il faut faire un effort. Si on veut être reconnu comme une des villes les plus importantes du tourisme dans la Région Centre, ce que nous sommes, ça fait des années que les professionnels demandent que nous soyons station de tourisme.

Mme SANTACANA : Simplement la conjoncture actuelle Monsieur BOUTARD n'est pas la même qu'il y a trois ans, et entre temps on a eu une pandémie avec sans doute des problèmes budgétaires qui viennent se grever, vous nous parlez souvent de la Covid et on ne peut pas l'oublier à ce moment-là. Est-ce que le passage en EPIC en ce moment c'est la priorité au niveau de la Ville d'Amboise ? Je ne conteste pas le fait qu'il faille le faire, je vous pose la question de savoir si budgétairement, en ce moment, c'est la bonne période pour le faire ?

M. BOUTARD : Faire des efforts, c'est important. Donner une nouvelle dynamique, vous me feriez le reproche si nous ne le faisons pas. La période de la relance est là. Nos professionnels, et regardez les opérateurs, nous avons inauguré la semaine dernière au Clos-Lucé un projet innovant

sur la notion du tourisme. Je siège moi-même à la Fondation Saint-Louis, j'y étais vendredi dernier. Et il y aura un grand chantier, celui de la chapelle Saint-Hubert et celui des Remparts. Et puis j'ai rencontré Monsieur LELANDAIS de château Gaillard qui a lui-même des projets. Regardez les projets menés par Monsieur MINOT, regardez les différents projets sur le tourisme dans une volonté de relance. Si on n'accompagne pas nos opérateurs, si à un moment donné la ville fait la timorée, on va rester une ville qui ne sera pas reconnue station de tourisme. On va faire un effort, on demandera des compensations. Croyez-moi, je serai le premier défenseur de la ville. Je l'ai déjà dit à mes collègues. Et je l'ai dit de la même façon à l'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme. Encore une fois je ne voudrais pas que vous pensiez, ou que vous fassiez croire, que cette nouvelle majorité aurait pour vocation de mettre les finances de la ville en difficulté. Vous m'avez dit la même chose l'année dernière. On vous a montré un Compte Administratif qui était plutôt dans un très bon état, on avait une responsabilité partagée. Je vais vous dire sur... Enfin Madame GAUDRON vous ne pouvez pas dire le contraire. Vous ne pouvez pas dire le contraire. Maintenant, vous ne pouvez pas me donner non plus comme argument de temps en temps arrêtez d'utiliser la pandémie, et puis me dire la pandémie.

Mme SANTACANA : Non mais c'est une réalité au niveau des finances de la ville, vous avez un bon résultat parce que c'était le nôtre Monsieur BOUTARD.

M. BOUTARD : Alléluia Madame SANTACANA, ça c'est formidable. Vous avez été aux affaires jusqu'au 28 juin, nous avons pris les affaires après et tout ce qui s'est passé en 2020 dans les finances alors qu'ici même Madame LAUNAY se disait inquiète sur les finances de la ville et cette dame nous a interpellé au tout début en disant « Nous avons peur ». Je crois que faut arrêter. Si j'avais voulu dépenser tous les excédents sur les six derniers mois, nous l'aurions fait. Arrêtez de faire croire que tout ce qui est bien est grâce à vous, et que tout ce qui pourrait être terrible serait à cause de nous. Si ça continue, ça va être moi le coupable de la Covid. Alors arrêtez avec ce petit refrain lancinant, je crois que nous avons les mêmes volontés là encore une fois de mener notre ville, de mener notre ville à bien. Pendant des années, on a attendu la station de tourisme. Pendant des années. Ne me faites pas le reproche aujourd'hui de lancer l'opération, de mener cette opération, d'y croire avec les professionnels mais à la fois d'être très prudent sur les finances de notre ville. Et nous sommes prudents sur les finances de notre ville. Et vous connaissez aussi bien que moi la rigueur, l'attachement que notre Service Finances mais aussi que notre DGS peut porter sur ces sujets. Et je pense que si les élus faisaient des choix inconsidérés à la fois nos agents qui sont aussi nos conseillers tireraient la sonnette d'alarme.

Alors vous savez, sur ce sujet-là n'ayez pas de crainte. Je pense que d'un côté on me dit vous ne menez pas de politique, vous n'avez pas de projet. Et quand on a un projet, ce ne serait pas le bon. C'est notre choix, nous le menons, j'y crois. Il y a plusieurs axes de tourisme, le tourisme vert, il y a le tourisme à vélo, il y a tout un tas de projets que l'on doit mener sur notre ville c'est le moment de le faire parce que je crois beaucoup en cette période de relance, cette période de reprise et qu'il faut montrer des indicateurs forts. Demain, nous aurons la chance d'avoir le Tour de France qui passera dans la ville. Regardez bien l'état de notre ville et d'ailleurs je remercie tous les efforts de nos agents qui ont rendus cette ville fleurie avec un choix de couleurs, avec une animation. Tout a été parfaitement entretenu. Vous avez vu des drapeaux de Monsieur GRESSIER. Une dynamique, qui n'est pas propre aux élus, qui est propre à la ville de montrer le plus beau d'elle-même. Elle le portera, elle doit le porter. Vous savez quand je me déplace en France ou que je vais dans un certain nombre de réunions et que je dis que je suis Maire d'Amboise, personne ne me demande où c'est. Donc nous devons être station de tourisme, nous devons avancer sur ce sujet, nous devons être porteurs parce que si c'est pas nous qui le faisons, si c'est pas nous qui l'ambitionnons, et bien nous pourrions attendre encore des années.

Mme SANTACANA : Nous ne sommes pas opposés encore une fois Monsieur BOUTARD, nous sommes juste vigilants parce que nous connaissons les difficultés que vous aurez au niveau du Conseil Communautaire à faire l'unanimité sur le reversement de cette compensation à la Ville d'Amboise. Mais encore une fois, nous ne sommes pas opposés. Nous sommes juste vigilants dans un contexte qui est quand même un peu tendu.

M. BOUTARD : Comprenez-moi, je suis tout aussi vigilant et je ne suis pas bipolaire. Je n'oublie pas quand je suis Président de la Communauté de Communes de défendre les intérêts de notre ville. Et si j'ai fait ce choix, et c'est un choix qui a été fait par l'ensemble du bureau qui représente toutes les communes, dans une extrême sagesse et les collègues ont bien compris qu'il fallait compenser. Maintenant il faut savoir comment on compense. Et là, vous pouvez pas me demander avant négociation, puisque c'est la part de négociation, c'est comme dans le pacte fiscal et financier, c'est pas quelque chose qui se décide à Amboise et qui s'applique sur tout le territoire. Ça se négocie. Croyez-moi je le défendrai. Mais je pense qu'il faut aussi que la ville y participe parce que c'est dans son intérêt pour qu'elle puisse, à l'issue, très vite être mise station de tourisme pour avoir, être considérée comme une ville de plus de 20 000 habitants. Et donc toucher des dotations supplémentaires aussi, qui viendront, je l'espère, compenser en partie ce que la ville ne retouchera pas. Bien sûr. Mais à la fois, est-ce que notre première vocation d'une ville comme la nôtre où l'on n'oublie parfois que le deuxième personnage le plus connu au monde y est enterré. On l'oublie tellement. Tellement. Et d'ailleurs où est-il identifié dans notre ville ? Sur la place du château, sur les cartes de restaurants, sur les noms d'une glace ou d'une pizza. Mais où est-il identifié dans notre ville ? C'est la même chose avec ABDELKADER, c'est même la même chose avec François 1^{er} et d'autres personnages. Donc il y a un certain nombre de projets qui pourront être menés par un EPIC, donc il y aura une direction et des objectifs qui lui seront donnés mais pour mener les objectifs il faut aussi pouvoir à un moment donné de donner le coup d'accélérateur et le financer. Madame GUICHARD.

Mme GUICHARD : Oui moi j'avais une question un peu pernicieuse, c'était les dépenses liées à l'attractivité touristique du territoire et en fait ça nous fait rebondir sur le développement des Airbnb en centre-ville puisque cette fantastique attractivité de notre territoire fait se développer vous le savez de façon exponentielle les Airbnb, et engendre derrière en effet des départs d'une certaine part de notre population, des gens qui ne peuvent plus se loger, c'est cher, etc. Donc en fait, là on est en train de miser sur un développement toujours plus grand du tourisme, très bien, relancer l'activité de notre territoire, parfait, mais est-ce qu'on met en perspective face à ça en fait toutes les problématiques de logements, d'habitats, c'est-à-dire est-ce qu'on va offrir, est-ce qu'on va réhabiliter de l'habitat dans l'enveloppe urbaine, est-ce qu'on va assister à une gentrification de notre centre-ville et est-ce que, en fait, cette attractivité n'entraîne pas des dépenses incommensurables qui ne sont pas du tout prévues, voilà, puisqu'à terme, en fait, c'est l'urbanisme de notre ville, voilà toutes ces questions en fait, est-ce que finalement le logement et l'urbanisme c'est aussi quelque chose qui va être retraitée dans cet Etablissement Public Industriel et Commercial ? Et aussi, parce que nous on pense dans notre groupe qu'on doit offrir du logement de qualité, des, une attractivité du territoire aussi parce qu'on peut faire comme bel urbanisme ou comme urbanisme durable, on pense tous que les touristes qui viennent à Amboise viennent aussi pour ce paysage qui est fort mis à mal depuis de nombreuses années, que le cadre de vie bah voilà il est en fait en suspend par ce développement qui pourrait devenir hyper touristique. Donc nous on appelle vraiment à avoir une réflexion très large et un prisme large sur ces questions de tourisme. Il y a aussi la question du, de l'embellissement de la ville, du paysagement de la ville, du rafraîchissement du centre-ville. On constate qu'il n'y a toujours pas de projets mis en œuvre là-dessus et qu'un bon développement touristique c'est aussi une ville qui est fraîche, qui est fleurie, qui est paysagée, qui est en fait en cohérence entre son patrimoine historique et puis, et puis en fait un certain avenir qui s'exprime dans le paysage, dans l'arbre, dans le jardin. Voilà.

M. BOUTARD : L'objet de cette délibération, modification de la grille tarifaire de la taxe de séjour applicable au 1^{er} janvier 2022. Logement, urbanisme, environnement sont des questions que nous traitons tous les jours. Et je dois vous dire que je ne comprends pas bien le lien avec la taxe de séjour. Que la taxe de séjour soit en lien avec l'Office de Tourisme je l'entends. Je comprends pas bien sur les autres axes et on pourrait prendre chaque délibération pour dévier sur des débats interminables. Et à la fois, je vous ai déjà répondu sur les questions d'urbanisme et de logements. Si vous avez suivi à la Communauté de Communes le Plan Local de l'Habitat sera voté l'année prochaine. Il est en plein travail, sur les besoins, sur toutes ces choses-là. Je pense qu'il faudrait, j'espère en tout cas qu'un certain nombre de populations ne vous entende pas ce soir parce que nous avons quand même le privilège d'avoir une qualité de vie dans notre ville, d'avoir une qualité de vie...

Mme GUICHARD : J'ai pas le droit de parler en fait. Non je comprends pas là en fait...

M. BOUTARD : Madame GUICHARD vous êtes comme les autres...

Mme GUICHARD : Que la population ne vous écoute pas. C'est complètement dingue...

M. BOUTARD : Madame GUICHARD je ne réponds plus. Je mets aux voix.

Mme GUICHARD : Bah moi non plus.

M. BOUTARD : Vous me coupez toujours la parole, c'est pas vous qui faites la règle dans...

Mme GUICHARD : Non mais vous dites des choses sur moi sincèrement...

M. BOUTARD : Madame GUICHARD : C'est pas vous non plus qui faites la règle dans ce conseil.

Mme GUICHARD : Arrêtez de dire des choses sur moi, arrêtez de dire des choses sur moi, que les gens ne m'écoutent pas, que les gens n'aient pas à m'écouter je suis désolée je dis des choses que les gens pensent, que les gens nous disent...

M. BOUTARD : Mais vous dites des choses que les gens pensent qui n'ont rien à voir avec les délibérations...

Mme GUICHARD : Mais non pas du tout, pas du tout...

M. BOUTARD : Vous faites de ce conseil continuellement des tribunes politiques sur le logement, sur l'habitat, sur l'urbanisme. Si je reprenais vos propos Madame GUICHARD, mais c'est un conseil, prenez-le comme un conseil. A chaque conseil, vous me rabâchez la même chose, à chaque conseil. Mais vous croyez qu'à un moment donné rien qu'en claquant des doigts on change un PLUI. Vous croyez qu'en claquant des doigts je peux demander à des propriétaires privés de changer leur projet de construction. Non l'autorité d'un Maire n'est pas la mise en cause des libertés de chacun. Même si vous ironisez sur ce sujet.

Mme GUICHARD : Arrêtez de m'accuser de remettre en cause les libertés de chacun. Arrêtez de...

M. BOUTARD : Arrêtez d'accuser les autres aussi...

Mme GUICHARD : Je n'accuse personne, je dis qu'un bon tourisme doit...

M. BOUTARD : Vous ne faites que ça. Ça suffit Madame GUICHARD.

Mme GUICHARD : Je n'accuse personne. C'est faux.

M. BOUTARD : Un Conseil Municipal, c'est pas un endroit où on vient continuellement perturber le débat public. On est en train de parler de la taxe de séjour. Vous me parlez du logement, vous me parlez de l'urbanisme. Vous savez qu'il y a un certain nombre de conseillers municipaux qui sont fatigués, fatigués de ces débats incessants, où on rabâche toujours la même chose, toujours. Alors vous avez sans doute des marottes mais arrêtez de vous porter victime alors que vous dites toujours la même chose, et vous nous portez des procès d'intention si nous n'étions pas sur la réflexion du logement, pas sur la réflexion de l'urbanisme, et encore le logement et l'urbanisme sont des compétences communautaires. Alors on peut faire ça pendant six ans mais on ne va pas s'en sortir et après vous me dites j'ai pas ma place dans les organismes. Vous avez votre place mais si à chaque fois on passe trois heures sur une délibération d'augmentation de taxe de séjour, où on met une application pour les hôtels qui sont les plus étoilés et les plus chers, on va pas s'en sortir. Vous vous rendez compte ? Et j'espère qu'un jour vous présiderez un Conseil Municipal et que vous comprendrez ce que c'est de le présider. Il y a un Code Général des Collectivités Territoriales Madame qu'on doit faire respecter. C'est pas le bistrot du coin auquel on vient parler de tout et n'importe quoi.

Mme GUICHARD : Merci de comparer mes propos aux propos du bistrot du coin, merci beaucoup.

M. BOUTARD : Je vous demande d'arrêter, voilà. On va mettre aux voix. Parce que ça devient insupportable. Insupportable. Donc je mets aux voix. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

OBJET : FINANCES

Modification de la grille tarifaire de la taxe de séjour applicable au 1^{er} janvier 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2333-30 et L. 2333-41 ;

Vu la loi de finances pour 2021 n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 et notamment :

- Son article 123 avançant la date limite d'adoption des délibérations d'institution ou d'évolution des modalités de la taxe de séjour du 1^{er} octobre au 1^{er} juillet 2021 pour être applicables en 2022 ;
- Son article 124 stipulant que pour les hébergements sans classement ou en attente de classement soumis à la taxation proportionnelle, les tarifs obtenus sont depuis le 1^{er} janvier 2021 plafonnés au tarif le plus élevé adopté par la collectivité ;

Considérant l'évolution d'un établissement situé sur la commune d'Amboise classée en 4 étoiles vers le classement en 5 étoiles ;

Considérant que la taxe de séjour est le seul revenu du tourisme pour la commune et que cette recette doit permettre de financer les dépenses liées à l'attractivité touristique du territoire ;

Considérant l'institution par le Département d'Indre et Loire, par délibération du 09 avril 2009, d'une taxe additionnelle de 10 % qui s'applique en plus du tarif voté par la Commune ;

Par conséquent, il est proposé d'appliquer une nouvelle tarification à partir du 1er janvier 2022, étant précisé :

- Que le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction du type et de la catégorie de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour.
- Que les tarifs applicables s'inscrivent dans les fourchettes prévues par la réglementation en vigueur et s'établissent comme suit :

Nature de l'hébergement	Tarifs actuels par personne et par nuitée hors taxe départementale	Tarifs à compter du 01/01/2022 par personne et par nuitée hors taxe départementale	Taxe départementale additionnelle de 10 % par personne et par nuitée à compter du 01/01/2022	Tarif total à appliquer par les hébergeurs par personne et par nuitée à compter du 01/01/2022
- Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	Inexistant	2.73 €	0.27 €	3.00 €
- Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,36 €	2.28 €	0,22 €	2.50 €
- Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,91 €	1.37 €	0.13 €	1.50 €
- Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances de catégorie 4 et 5 étoiles	0,82 €	0,82 €	0,08 €	0,90 €

- Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 ou 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,68 €	0,73 €	0,07 €	0,80 €
- Hébergements sans classement ou en attente de classement à l'exception des catégories mentionnées dans le présent tableau	1% du prix hors taxes de la nuitée (dans la limite de 1,36 €)	3% du prix hors taxes de la nuitée (dans la limite de 2.73 €)	10 % du tarif de la taxe de séjour appliqué	3 % du prix HT de la nuitée + 10 % de ce tarif
- Terrains de camping et caravanage classés en 3, et 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 H .	0,50 €	0,55 €	0,05 €	0,60 €
- Terrains de camping et caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, - Ports de plaisance	0,20 €	0,20 €	0,02 €	0,22 €

Le projet de délibération a été présenté aux membres des Commissions Finances, Commerce et Tourisme le 23 juin 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'adopter les modifications apportées à la grille des tarifs applicables à la taxe de séjour sur son territoire à compter du 1^{er} janvier 2022,

- D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en place toute procédure, assurer la communication et l'information des professionnels et des publics concernés.

POUR : 32
CONTRE :
ABSTENTION :

M. BOUTARD : Décision modificative numéro 1 de 2021. Je vais laisser la parole à Nathalie SUPPLY. Nathalie vas-y.

Mme SUPPLY : Par délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2021, le Conseil Municipal a approuvé le Budget Primitif 2021 pour un montant total de :

- 19 152 598.97 € en dépenses et en recettes de fonctionnement
- 8 241 274.79 € en dépenses et en recettes d'investissement

La Décision Modificative proposée permet de réajuster les crédits nécessaires à l'activité des services et de prendre en compte les notifications de fiscalité et des dotations de l'Etat.

La Décision Modificative n°1 s'élève à : 180 008.00 € en dépenses et en recettes de fonctionnement dont 16 000.00 euros pour les exonérations de loyers communaux, 38 310.00 euros pour compléter la participation de la commune au Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire des Deux Vallées prévue initialement à hauteur de 16 600.00 euros, 125 698.00 euros sur les 130 008.00 euros de dotations de fiscalité et d'allocations compensatrices notifiées par les services de l'Etat en plus des prévisions du Budget Primitif 2021 et les 50 000.00 euros de travaux en régie sont affectés pour 75 000.00 euros à la section d'investissement et 50 698.00 euros sur une ligne prestation de services de la section de fonctionnement. Et plus 75 000.00 euros en dépenses et en recettes d'investissement dont 365 000.00 euros concernant la réaffectation des crédits de l'opération rue Victor Hugo décalée sur 2022. Et 25 000.00 euros pour l'acquisition de mobilier pour les services. 50 000.00 euros de travaux en régie permettent la régularisation comptable d'opérations 2020 terminées.

Le détail des opérations figure dans le document budgétaire annexé à la délibération.

Compte tenu de ces opérations, le budget total représente :

- En dépenses et en recettes de fonctionnement : 19 332 606.97 €
- En dépenses et en recettes d'investissement : 8 316 274.79 €

Le projet de délibération a été présenté en Commission Finances le 23 juin 2021.

M. BOUTARD : Merci beaucoup Madame SUPPLY. Y-a-t-il des questions sur cette délibération de décision modificative budgétaire ? S'il n'y en a pas je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une, deux, trois, quatre, cinq, six voix pardon. Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

OBJET : FINANCES

Décision Modificative N°1 de 2021

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2021 ayant approuvé le Budget Primitif 2021 pour un montant total de :

- 19 152 598.97 € en dépenses et en recettes de fonctionnement
- 8 241 274.79 € en dépenses et en recettes d'investissement

La Décision Modificative proposée permet de réajuster les crédits nécessaires à l'activité des services et de prendre en compte les notifications de fiscalité et des dotations de l'Etat.

La Décision Modificative n°1 s'élève à :

- + 180 008.00 € en dépenses et en recettes de fonctionnement
- + 75 000.00 € en dépenses et en recettes d'investissement

Le détail des opérations figure dans le document budgétaire annexé à la délibération.

Compte tenu de ces opérations, le budget total représente :

- En dépenses et en recettes de fonctionnement : 19 332 606.97 €
- En dépenses et en recettes d'investissement : 8 316 274.79 €

Le projet de délibération a été présenté en Commission Finances le 23 juin 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver la Décision Modificative n°1 détaillée dans le tableau ci-annexé.

POUR : 26

CONTRE :

ABSTENTION : 6 (M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Rémi LEVEAU, Mme Evelynne LAUNAY, M. Claude VERNE, Mme Isabelle GAUDRON)

M. BOUTARD : Délibération suivante sur les Finances. Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement. Je laisse la parole à Nathalie SUPPLY.

Mme SUPPLY : Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des autorisations de programme/autorisations d'engagement et crédits de paiement,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme/autorisations d'engagement et crédits de paiement,

Considérant le décalage dans la programmation des travaux rue Victor Hugo et à la cité scolaire,

Considérant qu'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire,

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la première année puis reporter le solde d'une année sur l'autre.

La procédure des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière de la collectivité à moyen terme.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'ajuster les autorisations de programmes et crédits de paiements (AP/CP) pour les opérations d'aménagement de la rue Victor Hugo et de la cité scolaire conformément aux tableaux joints en annexe.

Vous pouvez donc constater que les crédits nécessaires inscrits en 2021 pour la rue Victor Hugo et le skate park ont juste été repoussés en 2022.

M. BOUTARD : Ce qui mérite quand même quelques explications très simples. Sur la rue Victor Hugo il y a effectivement un certain nombre de constats qui ont été fait très vite sur les réseaux : réseau d'eau potable qui demande 200 000.00 euros de travaux supplémentaires étant donné l'état des canalisations sur la partie basse de la rue Victor Hugo. Puis un deuxième sujet est arrivé très vite sur la table qui est la canalisation principale de desserte en eau potable sur la ville, les quartiers de Malétrenne et de la Patte d'Oie qui passe sous les escaliers des Châtelliers. Il s'avère que quand la rue a été ouverte pour un certain nombre de réseaux, il s'est avéré que cette canalisation était plus que dans un mauvais état puisque nous pourrions nous retrouver si cette canalisation cassait dans une ville inondée, tout du moins toutes les caves. Je vous explique le principe qui est très simple. L'eau est puisée dans la Loire, dans le cénomaniens, envoyée sur le Rocher des Violettes, dans une unité de traitement, mise dans ce qu'on appelle une réserve d'eau sur les Châtelliers, puis redistribuée en passant sous l'escalier des Châtelliers. Il s'avère que lorsqu'on nous a dit est ce qu'on refait ou pas cette canalisation se sont posés deux soucis évidents : puiser dans le cénomaniens, remettre une rustine à un réseau qui nous poserait des problèmes évidents dans quelques temps. Avec Madame MOUSSET, à la Communauté de Communes, nous avons pris le dossier à bras le corps et nous avons souhaité porter un autre projet. Puiser dans l'alluvion, qui rentre dans le cadre du Schéma du Traitement et de la Gestion de l'Eau puis effectivement avoir cette nouvelle unité de traitement et faire passer la canalisation par un autre parcours. Puisqu'il fallait démonter l'entièreté de l'escalier des Châtelliers et si vous connaissez bien la largeur entre les deux murs, étant à certains endroits de 1,20 m à 1,50 m, aucune entreprise ne souhaitait faire les travaux à la main du remplacement d'une canalisation. Un autre schéma vous sera présenté qui s'élève à environ trois millions d'euros que nous porterons dans le cadre d'un accord avec l'agence de l'eau qui financera à un très fort niveau ainsi que dans le cadre du plan de relance. Ces deux dossiers sont aujourd'hui présentés. Je crois que nous pouvons avoir de bonnes assurances sur un financement à très haut niveau et qui changeront d'ailleurs la donne sur le puisement de l'eau dans la Loire, non plus sur les nappes phréatiques mais dans l'alluvion, ce qui nous paraît être sur le plan environnemental une réelle avancée. Voilà sur les travaux de la rue Victor Hugo. Sur le deuxième chantier, le chantier ne peut pas se faire et se mener tant que la piscine n'est pas terminée. C'est clair. Donc nous sommes bien-sûr obligés de reporter et au prochain Conseil Communautaire ou peut-être qu'à celui de septembre, je vous donnerai tous les éléments concernant l'évolution de la piscine. Je viens simplement d'écrire au Ministre VÉRAN pour lui demander d'intégrer France Expérimentation sur ce dossier afin d'avoir la certitude de pouvoir ouvrir non pas à 90 personnes comme on en a été informé par l'ARS, mais sur une jauge de plus de 400 personnes. Madame SANTACANA.

Mme SANTACANA : Donc sur la rue Victor Hugo, concrètement est-ce que vous pouvez nous donner une date de fin de travaux ?

M. BOUTARD : Alors une date de fin de travaux j'aimerais bien. En tout cas, nous avons déjà fait une pré-présentation à l'association du quartier. Il y aura une réunion plus large, publique, sur le projet d'aménagement. C'est, vous le voyez, reporté en 2022. Le chantier sur l'eau pourrait commencer d'ici la fin de l'année, c'est un beau chantier, c'est un chantier qui en plus répond à plusieurs objectifs. On a cette opportunité qu'il puisse être financé à très haut niveau. Je pense qu'il faut prendre cette opportunité, aussi bien pour des questions d'aménagement que d'environnement. Ça va prendre un tout petit peu plus de temps mais je pense que les habitants ont bien compris puisque cette canalisation qui passe en plein milieu de la rue Victor Hugo, imaginez si ça lâchait, voilà. Et puis on a un autre sujet avec le Château d'Amboise, qui est l'écoulement des eaux de pluie, puisqu'il y a un problème sur les remparts, il y a un problème sur l'écoulement des eaux de pluie au château puisqu'il n'y a pas de réseau clairement identifié et que

nous devons très certainement faire des travaux aussi d'écoulement des eaux de pluie sur la partie du parking de la Tour Heurtault.

M. BOUTARD : J'ai une autre question un peu plus technique, sur les dépenses d'investissement sur le tableau. Je vois dépenses d'investissement, chapitre 23, travaux en régie, 50 000 euros. Est-ce que vous pouvez nous donner la nature de ces travaux ?

M. BOUTARD : Non si vous regardez sur le petit tableau de la délibération d'avant puisqu'on a déjà voté la délibération d'avant,...

Mme SANTACANA : Oui mais là opérations 2020 terminées à régulariser, c'est terminé là.

M. BOUTARD : Oui c'est ça. Si vous regardez sur le tableau en fait, c'est la régularisation des travaux en régie de l'année passée...

Mme SANTACANA : Oui.

M. BOUTARD : C'est simplement une opération comptable.

Mme SANTACANA : Oui j'ai bien compris. Mais à quoi correspondaient ces travaux Monsieur le Maire ?

M. BOUTARD : C'est la régularisation de travaux qui auraient été projetés et non faits qu'on régularise, après c'est une opération comptable, qui se fait tout le temps. C'est pas une opération...

Mme SANTACANA : Terminée. Opération terminée.

M. BOUTARD : Pardon ?

Mme SANTACANA : Opération 2020 terminée.

M. BOUTARD : Oui c'est ça. C'est-à-dire que vous avez des opérations en cours, qui avaient été budgétées sur un montant, et qui sont redéfinies, et il y a 50 000 euros qui avaient été budgétés en plus. C'est tout et qui sont réaffectés. C'est une opération comptable, c'est pas une opération financière. Oui, aussi simplement que ça. S'il n'y a pas d'autres questions, je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Six abstentions. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

OBJET : FINANCES

Modification des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme/autorisation d'engagement et crédits de paiement,
Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme/autorisation d'engagement et crédits de paiement,

Considérant le décalage dans la programmation des travaux rue Victor Hugo et à la cité scolaire,

Considérant qu'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire,

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la première année puis reporter le solde d'une année sur l'autre.

La procédure des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière de la collectivité à moyen terme.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'AJUSTER les autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) pour les opérations d'aménagement de la rue Victor Hugo et de la cité scolaire conformément aux tableaux joints en annexe

Le projet de délibération a été présenté en Commission Finances le 23 juin 2021.

POUR : 26

CONTRE :

ABSTENTION : 6 (M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Rémi LEVEAU, Mme Evelynne LAUNAY, M. Claude VERNE, Mme Isabelle GAUDRON)

M. BOUTARD : Délibération suivante, sur une garantie d'emprunt à Val Touraine Habitat, opération terrasse des Ormeaux. Je laisse la parole à Nathalie SUPPLY.

Mme SUPPLY : Merci Monsieur le Maire. Je vous passe les articles.

Vu le Contrat de Prêt N°121869 en annexe signé entre l'OPH Val Touraine Habitat, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Considérant la demande de Val Touraine Habitat concernant la garantie des emprunts aux conditions ci-dessous pour le financement de l'opération « Terrasse des Ormeaux » qui comprend 10 logements locatifs sociaux en construction neuve (7 PLUS et 3 PLAI) sur la commune d'Amboise ;

Il est proposé au Conseil Municipal,

- D'accorder sa garantie à hauteur de **35 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant de **833 683 euros** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt **N°121869** constitué de **3 Lignes de Prêt**. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- D'apporter une garantie aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- De s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Le projet de délibération a été présenté en Commission des Finances le 23 juin 2021.

M. BOUTARD : Y-a-t-il des questions Mesdames, Messieurs, chers collègues ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de ce vote à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

OBJET : FINANCES

Garantie d'emprunt – Val Touraine Habitat – Opération Terrasse des Ormeaux

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N°121869 en annexe signé entre l'OPH Val Touraine Habitat, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Considérant la demande de Val Touraine Habitat concernant la garantie des emprunts aux conditions ci-dessous pour le financement de l'opération « Terrasse des Ormeaux » qui comprend 10 logements locatifs sociaux en construction neuve (7 PLUS et 3 PLAI) sur la commune d'Amboise ;

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'accorder sa garantie à hauteur de **35 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant de **833 683 euros** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°121869 constitué de **3 Lignes de Prêt**. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- D'apporter une garantie aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- De s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Le projet de délibération a été présenté en Commission des Finances le 23 juin 2021.

POUR : 32
CONTRE :
ABSTENTION :

M. BOUTARD : Délibération suivante. Admissions en non-valeurs, toujours sur les finances. Je laisse la parole à Nathalie SUPPLY.

Mme SUPPLY : Vu l'arrêté ministériel du 29 décembre 2011, considérant que le compte 654 « pertes sur créances irrécouvrables » est subdivisé en :

- **Créances admises en non-valeurs**, qui peuvent à tout moment faire l'objet d'une action en recouvrement dès lors que le débiteur revient à meilleure fortune.
- **Créances éteintes**, pour lesquelles aucune action en recouvrement n'est possible.

Le service de gestion comptable de Loches a transmis à la Ville d'Amboise l'état des recettes irrécouvrables pour demander leur admission en non-valeur. Cela concerne des titres émis entre 2015 et 2020, essentiellement pour des frais de cantine. Les sommes restantes à recouvrer sont inférieures au seuil de poursuite de 100 €.

Le projet de délibération a été présenté en Commission Finances le 23 juin 2021.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'admettre la somme de 2 561.17 € en non-valeur au compte 6541.

M. BOUTARD : Merci beaucoup. Y-a-t-il des questions sur cette délibération qui peut poser quand même quelques interrogations ? Effectivement, nous avons une liste conséquente de petites sommes de cantine qui ne sont pas qui parfois sont un peu incompréhensibles. Et les poursuites ne mèneraient à rien puisque comme l'a dit Madame SPULLY les charges de poursuite couvreraient plus chères que d'écraser la somme. Mais cela pousse à la délibération, à l'une des délibérations suivantes : le changement de règlement du périscolaire. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

OBJET : FINANCES

Admissions en non-valeurs

Vu l'arrêté ministériel du 29 décembre 2011,

Considérant que le compte 654 « pertes sur créances irrécouvrables » est subdivisé en :

- **Créances admises en non-valeurs**, qui peuvent à tout moment faire l'objet d'une action en recouvrement dès lors que le débiteur revient à meilleure fortune.
- **Créances éteintes**, pour lesquelles aucune action en recouvrement n'est possible.

Le service de gestion comptable de Loches a transmis à la Ville d'Amboise l'état des recettes irrécouvrables pour demander leur admission en non-valeur. Cela concerne des titres émis entre 2015 et 2020, essentiellement pour des frais de cantine. Les sommes restantes à recouvrer sont inférieures au seuil de poursuite de 100 €.

Le projet de délibération a été présenté en Commission Finances le 23 juin 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'admettre la somme de 2 561.17 € en non-valeur au compte 6541.

POUR : 32
CONTRE :
ABSTENTION :

M. BOUTARD : Education, convention de remboursement avec les communes appartenant à la CCVA pour la participation à l'achat d'un test psychométrique pour les psychologues scolaires de secteur. Je laisse la parole à Mélanie THOMAS.

Mme THOMAS : Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville d'Amboise est sollicitée par les deux psychologues de l'Education Nationale qui interviennent sur l'ensemble du Territoire intercommunal, pour le renouvellement de test WPPSI, indispensable à l'exercice de leurs missions. Il s'agit là d'un important outil de prévention qui permet aux psychologues des réseaux d'aide, auprès d'enfants de 3 à 7 ans et 7 mois, de déterminer un quotient intellectuel (QI).

Ce test comporte une échelle de compréhension verbale, une échelle visuo-spatiale, une échelle de raisonnement fluide, une échelle de mémoire de travail et une échelle de vitesse de traitement. Il en ressort un profil cognitif et intellectuel très complet.

Compte tenu de l'intérêt des interventions de ces deux professionnels de la santé et de la nécessité de prendre en considération les évolutions techniques des matériels utilisés (à ce jour, le test WPPSI III est vétuste et obsolète, il doit être remplacé par la WPPSI IV).

Compte tenu également des coûts élevés de ces matériels (le coût du test WPPSI IV est de 1720 euros TTC hors frais de port) ainsi que du nombre important d'interventions des deux psychologues auprès d'élèves scolarisés sur des communes autres que la commune d'Amboise (44 % de l'ensemble des interventions de Mme Bouchet-Olivier et 50% pour Mme Chavatte), il est demandé à ces communes, de participer à hauteur de :

- Commune de Limeray : 148,60 euros
- Commune de Lussault sur Loire : 111,46 euros
- Commune de Cangey : 153 euros
- Commune de Noizay : 143 euros
- Commune de Saint-Ouen-les-Vignes : 113 euros
- Commune de Pocé sur Cisse : 297,38 euros

Le projet de délibération a été présenté en Commission Education le 23 juin 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à demander, au maire de chacune de ces communes, une participation financière, au prorata du nombre d'élèves concernés (nombre d'élève de la commune du secteur d'intervention rapporté au nombre total d'élèves suivis par la psychologue de ce secteur : 1157 élèves).

M. BOUTARD : Merci Madame THOMAS. Y-a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

OBJET : ÉDUCATION

Convention de remboursement avec les communes appartenant à la CCVA pour la participation à l'achat d'un test psychométrique pour les psychologues scolaires de secteur

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La Ville d'Amboise est sollicitée par les deux psychologues de l'Education Nationale qui interviennent sur l'ensemble du Territoire intercommunal, pour le renouvellement de test WPPSI,

indispensable à l'exercice de leurs missions. Il s'agit là d'un important outil de prévention qui permet aux psychologues des réseaux d'aide, auprès d'enfants de 3 à 7 ans et 7 mois, de déterminer un quotient intellectuel (QI).

Ce test comporte une échelle de compréhension verbale, une échelle visuo-spatiale, une échelle de raisonnement fluide, une échelle de mémoire de travail et une échelle de vitesse de traitement. Il en ressort un profil cognitif et intellectuel très complet.

Compte tenu de l'intérêt des interventions de ces deux professionnels de la santé et de la nécessité de prendre en considération les évolutions techniques des matériels utilisés (à ce jour, le test WPPSI III est vétuste et obsolète, il doit être remplacé par la WPPSI IV).

Compte tenu également des coûts élevés de ces matériels (le coût du test WPPSI IV est de 1720 euros TTC hors frais de port) ainsi que du nombre important d'interventions des deux psychologues auprès d'élèves scolarisés sur des communes autres que la commune d'Amboise (44 % de l'ensemble des interventions de Mme Bouchet-Olivier et 50% pour Mme Chavatte), il est demandé à ces communes, de participer à hauteur de :

- Commune de Limeray : 148,60 euros
- Commune de Lussault sur Loire : 111,46 euros
- Commune de Cangey : 153 euros
- Commune de Noizay : 143 euros
- Commune de Saint-Ouen-les-Vignes : 113 euros
- Commune de Pocé sur Cisse : 297, 38 euros

Le projet de délibération a été présenté en Commission Education le 23 juin 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'autoriser Monsieur le Maire à demander, au maire de chacune de ces communes, une participation financière, au prorata du nombre d'élèves concernés (nombre d'élève de la commune du secteur d'intervention rapporté au nombre total d'élèves suivis par la psychologue de ce secteur : 1157 élèves).

POUR : 32
CONTRE :
ABSTENTION :

M. BOUTARD : Délibération suivante. Toujours sur l'éducation. Règlement intérieur des accueils des temps périscolaires et des modalités d'inscription. Je laisse la parole à Madame Mélanie THOMAS.

Mme THOMAS : Je passe les articles. Les temps d'accueils périscolaires, sous la responsabilité de la Municipalité, sont des moments privilégiés avant et après la classe durant lesquels l'enfant profite d'ateliers et d'animations encadrés par des personnels qualifiés.

Ces temps d'accueils exigent une organisation qui garantisse à la fois la qualité des services rendus, la sécurité des enfants confiés à la Municipalité, le principe d'une continuité éducative entre les temps de classe et les autres temps de présence des enfants au sein de l'école et une communication responsable et constructive avec les familles.

Pour répondre à ces objectifs et conforter les démarches de la municipalité dans sa volonté d'offrir à chacun, enfants et parents, des conditions de fonctionnement et d'échanges optimales, il est nécessaire que le Règlement Intérieur des Temps d'Accueil Périscolaires précise les modalités d'inscription des enfants à ces prestations ainsi que le respect des engagements de leurs parents.

Les modalités d'inscription prévues à l'article 4 sont rédigées de la façon suivante :

« Ces inscriptions (restauration et activités périscolaires) seront enregistrées pour toute l'année scolaire.

Cependant, pour les parents dont l'organisation de travail n'est pas fixe (évolution des plannings), il est demandé que le Service Education soit informé, au plus tard, une semaine avant le premier jour d'absence de l'enfant.

En cas de maladie, un justificatif devra être fourni au Service Education.

En cas de non-respect de ces modalités d'inscription, la prestation sera facturée ».

La phrase « Chaque jour, la présence ou non de l'enfant aux accueils périscolaires devra être signalée au personnel municipal ou aux enseignants » est supprimée.

M. BOUTARD : Ce point n'était pas dans la délibération donc je vais demander à Madame THOMAS de répéter cette phrase.

Mme THOMAS : La phrase « Chaque jour...

M. BOUTARD : Elle n'est pas dans la délibération Madame GAUDRON, c'est une phrase qu'on a rajouté parce que c'est une erreur dans le règlement. Après relecture, quand il a été envoyé, nous nous sommes rendus compte qu'il y avait une erreur donc on vous redonne la phrase de façon claire Madame GAUDRON.

Mme THOMAS : Dans l'article 4, la phrase « Chaque jour, la présence ou non de l'enfant aux accueils périscolaires devra être signalée au personnel municipal ou aux enseignants » est supprimée puisque le texte de l'article 4 précise que ces inscriptions seront enregistrées pour toute l'année scolaire.

M. BOUTARD : On ne peut pas avoir deux phrases contradictoires dans le même article.

Mme THOMAS : Le projet de délibération a été présenté en Commission Education le 23 juin 2021. Il est proposé au Conseil Municipal De valider le Règlement Intérieur des Accueils des Temps Périscolaires avec les modifications apportées à l'article 4 (Modalités d'inscription).

M. BOUTARD : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

OBJET : ÉDUCATION

Règlement intérieur des Accueils des Temps Périscolaires Modalités d'inscription

Vu les articles L.212-1 et suivants, L. 133-10, R. 531-52 et 53 Code de l'Éducation,

Vu les articles L. 2121-30, L. 511-4-1, L. 5214-16 et 23, L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R 227-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des familles,

Les temps d'accueils périscolaires, sous la responsabilité de la Municipalité, sont des moments privilégiés avant et après la classe durant lesquels l'enfant profite d'ateliers et d'animations encadrés par des personnels qualifiés.

Ces temps d'accueils exigent une organisation qui garantisse à la fois la qualité des services rendus, la sécurité des enfants confiés à la Municipalité, le principe d'une continuité éducative entre les temps de classe et les autres temps de présence des enfants au sein de l'école et une communication responsable et constructive avec les familles.

Pour répondre à ces objectifs et conforter les démarches de la municipalité dans sa volonté d'offrir à chacun, enfants et parents, des conditions de fonctionnement et d'échanges optimales, il est nécessaire que le Règlement Intérieur des Temps d'Accueil Périscolaires précise les modalités d'inscription des enfants à ces prestations ainsi que le respect des engagements de leurs parents.

Les modalités d'inscription prévues à l'article 4 sont rédigées de la façon suivante :

« Ces inscriptions (restauration et activités périscolaires) seront enregistrées pour toute l'année scolaire.

Cependant, pour les parents dont l'organisation de travail n'est pas fixe (évolution des plannings), il est demandé que le Service Education soit informé, au plus tard, une semaine avant le premier jour d'absence de l'enfant.

En cas de maladie, un justificatif devra être fourni au Service Education.

En cas de non-respect de ces modalités d'inscription, la prestation sera facturée ».

La phrase « Chaque jour, la présence ou non de l'enfant aux accueils périscolaires devra être signalée au personnel municipal ou aux enseignants » est supprimée puisque le texte de l'article 4 précise que ces inscriptions seront enregistrées pour toute l'année scolaire.

Le projet de délibération a été présenté en Commission Education le 23 juin 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- De valider le Règlement Intérieur des Accueils des Temps Périscolaires avec les modifications apportées à l'article 4 (Modalités d'inscription).

POUR : 32

CONTRE :

ABSTENTION :

M. BOUTARD : Délibération suivante, sur la culture. Aide au projet à l'association Quinte et Sens par Marie ARNOULT.

Mme ARNOULT : Alors je passe les articles. Après une seconde édition en 2020, l'association Quinte et Sens renouvelle en septembre 2021, l'organisation d'un festival musical, sous la direction artistique de Françoise GNERI : un festival qui s'appelle « De Bach à Bacchus ».

Cet événement vise à irriguer le territoire intercommunal de musique, en mettant en particulier à l'honneur le patrimoine et les vignobles. Il se veut un moment unique de rencontres et un espace offert à des musiciens d'horizons variés et de jeunes artistes, pour des créations novatrices et originales.

Le projet prévoit, en complément de la programmation de concerts, l'accueil d'un compositeur en résidence et des actions de sensibilisation auprès des scolaires.

L'édition 2021 proposera notamment une série de concerts à Amboise, entre le 1^{er} et le 4 septembre. L'association Quinte et Sens propose une offre qualitative pour notre territoire, et qui participe à son rayonnement culturel.

Le budget prévisionnel global du festival en 2021 s'élève à 80 300 €.

Le projet de délibération a été soumis aux membres de la Commission Culture par voie dématérialisée le 07 juin 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'attribuer une aide au projet de 4 000 euros à l'association Quinte et Sens.

M. BOUTARD : Y-a-t-il des questions mes chers collègues ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Alors, je salue cette action puisqu'elle rentre complètement dans l'année de la Tour d'Or Blanc et elle sera une animation de qualité puisque ce festival invite de jeunes musiciens de très belle qualité et pour ceux qui ont pu s'y rendre l'année dernière, nous avons vécu des concerts assez impressionnants, menés par ces jeunes.

DÉLIBÉRATION

OBJET : CULTURE

Aide au projet à l'association Quinte et Sens

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après une seconde édition en 2020, l'association Quinte et Sens renouvelle en septembre 2021, l'organisation d'un festival musical, sous la direction artistique de Françoise GNERI : « De Bach à Bacchus ».

Cet événement vise à irriguer le territoire intercommunal de musique, en mettant en particulier à l'honneur le patrimoine et les vignobles. Il se veut un moment unique de rencontres et un espace offert à des musiciens d'horizons variés et de jeunes artistes, pour des créations novatrices et originales.

Le projet prévoit, en complément de la programmation de concerts, l'accueil d'un compositeur en résidence et des actions de sensibilisation auprès des scolaires.

L'édition 2021 proposera notamment une série de concerts à Amboise, entre le 1^{er} et le 4 septembre.

L'association Quinte et Sens propose une offre qualitative pour notre territoire, et qui participe à son rayonnement culturel.

Le budget prévisionnel global du festival en 2021 s'élève à 80 300 €.

Le projet de délibération a été soumis aux membres de la Commission Culture par voie dématérialisée le 07 juin 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'attribuer une aide au projet de 4 000 euros à l'association Quinte et Sens.

POUR : 32

CONTRE :

ABSTENTION :

M. BOUTARD : Sports, Aide au projet à l'Union des Cyclistes Amboise Nazelles-Négron. Je laisse la parole à José BONY.

M. BONY : Considérant que l'association Union des Cyclistes Amboise Nazelles-Négron organise sa 40^e édition du Critérium d'Amboise le 5 juillet 2021 à partir de 19h,

Au vu du contexte et de la crise sanitaire, l'association n'a pas souhaité solliciter les commerçants. Par conséquent, elle demande une aide à projet de 2 500 € auprès de la municipalité.

La Ville d'Amboise affirme sa volonté à soutenir ces associations sportives en apportant un soutien matériel par le prêt et l'installation d'équipement spécifique et aussi un soutien financier pour l'organisation de leurs manifestations.

Dans le cadre de l'action initiée par l'Union des Cyclistes Amboise Nazelles-Négron contribuant à la découverte de la discipline sportive et à l'animation de la Ville d'Amboise, il est proposé d'accorder une aide financière de 1 650 € pour l'organisation.

Le projet de délibération a été présenté en Commission Sports le 22 juin 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une aide au projet à l'association Union des Cyclistes Amboise Nazelles-Négron de 1 650 € pour l'organisation de la 40^e édition du Critérium d'Amboise le 5 juillet 2021.

M. BOUTARD : A laquelle, auquel pardon vous êtes bien-sûr toutes et tous invités.

M. BONY : Si je peux apporter une précision. J'ai rencontré à de nombreuses reprises Monsieur GAUTHIER, le président de l'UCANN, qui a expliqué ses difficultés à maintenir, à poursuivre cette manifestation tant sur le plan sportif que financier et que de l'intérêt du public. Donc nous travaillons ensemble depuis quelques mois maintenant sur un projet de Tour du Val d'Amboise, donc il s'agirait d'une course en ligne qui du coup attirerait d'après les spécialistes et notamment Monsieur GAUTHIER et le Comité Départemental, attirerait beaucoup plus de coureurs et de spectateurs. Et permettra d'avoir une manifestation d'ampleur intercommunautaire sur le canton.

M. BOUTARD : Et on peut remercier l'UCANN d'avoir participé à l'animation pour demain le Tour de France en faisant le tracé d'un vélo avec l'inscription Amboise sur le terrain de football numéro 6...

M. BONY : Oui en très forte collaboration avec nos agents surtout.

M. BOUTARD : C'est ça. Mais en tout cas une belle opération qui sera vue du ciel je l'espère. C'est une association effectivement que nous avons reçu et qui nous a fait part de sa volonté d'évoluer dans son projet de criterium. Y-a-t-il des questions mes chers collègues ? S'il n'y en a pas, nous allons mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

OBJET : SPORTS

Aide au projet à l'Union des Cyclistes Amboise Nazelles-Négron

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'association Union des Cyclistes Amboise Nazelles-Négron organise sa 40^e édition du Critérium d'Amboise le 5 juillet 2021 à partir de 19h,

Au vu du contexte et de la crise sanitaire, l'association n'a pas souhaité solliciter les commerçants. Par conséquent, elle demande une aide à projet de 2 500 € auprès de la municipalité.

La Ville d'Amboise affirme sa volonté à soutenir ces associations sportives en apportant un soutien matériel par le prêt et l'installation d'équipement spécifique et aussi un soutien financier pour l'organisation de leurs manifestations.

Dans le cadre de l'action initiée par l'Union des Cyclistes Amboise Nazelles-Négron contribuant à la découverte de la discipline sportive et à l'animation de la Ville d'Amboise, il est proposé d'accorder une aide financière de 1 650 € pour l'organisation.

Le projet de délibération a été présenté en Commission Sports le 22 juin 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'attribuer une aide au projet à l'association Union des Cyclistes Amboise Nazelles-Négron de 1 650 € pour l'organisation de la 40^e édition du Critérium d'Amboise le 5 juillet 2021.

POUR : 32

CONTRE :

ABSTENTION :

M. BOUTARD : Délibération suivante. Sur le patrimoine et les espaces naturels. Avec la convention de mise à disposition de terrains entre la Ville d'Amboise et l'EARL BEAUSSIER. Je laisse la parole à Monsieur Bernard PEGEOT.

M. PEGEOT : Vu l'article L.2241-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales, considérant que l'EARL BEAUSSIER a sollicité la Ville d'Amboise, pour la mise à disposition de terrains à usage de fauche en vue de récolte des foins (fourrage), considérant que les parcelles communales du plan d'eau de la Varenne sous Chandon sont composées de prairies adaptées à cette activité, considérant qu'une mise à disposition de ces parcelles communales présente l'intérêt de bénéficier d'un entretien à titre gracieux, tout en profitant d'un traitement des prairies favorable à la biodiversité par fauche exportatrice,

Il est proposé d'accéder à cette demande, en mettant à disposition les prairies situées au sud de l'étang et à l'arrière du parking, à compter du 1^{er} juillet 2021.

Le bénéficiaire s'engage à réaliser cette fauche entre le 1^{er} juin et le 14 juillet de chaque année.

La convention jointe en annexe définit les modalités de cette mise à disposition.

Le projet de délibération a été soumis aux membres de la Commission Patrimoine et Espaces Naturels par voie dématérialisée le 23 juin 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'EARL Beaussier relative à la mise à disposition de terrains à usage de fauche en vue de récolte des foins.

M. BOUTARD : Mes chers collègues, y-a-t-il des questions ? Oui Madame LAUNAY.

Mme LAUNAY : Merci Monsieur le Maire. Ce n'est pas une question, c'est juste un petit commentaire. Pour avoir été en charge de l'aménagement de ce plan d'eau et avoir beaucoup travaillé sur le projet, avec comme objectif la conservation d'un lieu naturel, un lieu accessible à tous et la préservation de la biodiversité, je suis ravie de constater la continuité de ces projets et notamment la pérennité de l'éco pâturage. Et bien-sûr nous voterons pour cette convention.

M. BOUTARD : Merci Madame LAUNAY, effectivement c'est un site remarquable. Et avec Monsieur PEGEOT, nous avons demandé au Conseil Départemental le classement de ce site en Espace Naturel Sensible, il y en aura d'autres à Amboise je l'espère. Il faut aussi que ce soit un lieu qui puisse susciter de la vie. Avec Madame ARNOULT et Monsieur PEGEOT, nous travaillons à quelques projets sur ce site. Puisque c'est un lieu tellement beau à exploiter encore. On y fera un certain nombre de plantations puisqu'il y a certains points qui manquent d'ombre et on sait que les arbres ne poussent pas en quinze jours. Donc voilà. En tout cas, je suis, on est tous heureux d'aller s'y promener et d'y vivre de beaux moments familiaux. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

OBJET : PATRIMOINE – ESPACES NATURELS

Convention de mise à disposition de terrains entre la Ville d'Amboise et l'EARL BEAUSSIER

Vu l'article L.2241-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'EARL BEAUSSIER a sollicité la Ville d'Amboise, pour la mise à disposition de terrains à usage de fauche en vue de récolte des foins (fourrage),

Considérant que les parcelles communales du plan d'eau de la Varenne sous Chandon sont composées de prairies adaptées à cette activité,

Considérant qu'une mise à disposition de ces parcelles communales présente l'intérêt de bénéficier d'un entretien à titre gracieux, tout en profitant d'un traitement des prairies favorable à la biodiversité par fauche exportatrice,

Il est proposé d'accéder à cette demande, en mettant à disposition les prairies situées au sud de l'étang et à l'arrière du parking, à compter du 1^{er} juillet 2021.

Le bénéficiaire s'engage à réaliser cette fauche entre le 1^{er} juin et le 14 juillet de chaque année.

La convention jointe en annexe définit les modalités de cette mise à disposition.

Le projet de délibération a été soumis aux membres de la Commission Patrimoine et Espaces Naturels par voie dématérialisée le 23 juin 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'EARL Beaussier relative à la mise à disposition de terrains à usage de fauche en vue de récolte des foins.

POUR : 32

CONTRE :

ABSTENTION :

M. BOUTARD : Délibération suivante. Sur l'environnement, avec le contrat de capture et de garde d'animaux errants. La parole est à Bernard PEGEOT.

M. PEGEOT : Vu les articles art L.211-22 et L.211-24 Code Rural, considérant qu'il appartient aux Maires d'assurer la sécurité et la salubrité publique, et d'empêcher la divagation des animaux errants. Chaque commune doit disposer d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés.

Considérant que la gestion de la fourrière peut être confiée à un délégataire.

La société FOURRIERE ANIMALE 37, située à La Taille, 37 190 Rivarennnes, propose une prestation de fourrière animale, selon le contrat ci-annexé.

Le service comprend la capture des animaux en divagation, leur transport vers la fourrière située à Rivarennnes ou chez un vétérinaire le cas échéant, la recherche des propriétaires, le nourrissage et la surveillance sanitaire des animaux durant le délai légal de 8 jours ouvrés, le nettoyage des locaux, la gestion administrative et la cession des animaux à un refuge agréé.

La Ville d'Amboise dispose en outre sur son territoire d'un chenil utilisé en préfourrière, permettant la restitution des animaux à leur propriétaire dans le cas où ce dernier serait retrouvé immédiatement après capture.

La Commission urbanisme, mobilité, environnement, voirie, bâtiment a été sollicité par voie dématérialisée le 23 juin 2021 concernant ce projet de délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le contrat de capture et garde d'animaux errants proposé par la société FOURRIERE ANIMALE 37, conformément au contrat ci-annexé,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. BOUTARD : Merci Monsieur PEGEOT. Y-a-t-il des questions sur cette délibération ? S'il n'y en a pas, nous allons mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

OBJET : ENVIRONNEMENT

Contrat de capture et de garde d'animaux errants

Vu les articles art L.211-22 et L.211-24 Code Rural,

Considérant qu'il appartient aux Maires d'assurer la sécurité et la salubrité publique, et d'empêcher la divagation des animaux errants. Chaque commune doit disposer d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés.

Considérant que la gestion de la fourrière peut être confiée à un délégataire.

La société FOURRIERE ANIMALE 37, située à La Taille, 37 190 Rivarennnes, propose une prestation de fourrière animale, selon le contrat ci annexé.

Le service comprend la capture des animaux en divagation, leur transport vers la fourrière située à Rivarennnes ou chez un vétérinaire le cas échéant, la recherche des propriétaires, le nourrissage et la surveillance sanitaire des animaux durant le délai légal de 8 jours ouvrés, le nettoyage des locaux, la gestion administrative et la cession des animaux à un refuge agréé.

La Ville d'Amboise dispose en outre sur son territoire d'un chenil utilisé en préfourrière, permettant la restitution des animaux à leur propriétaire dans le cas où ce dernier serait retrouvé immédiatement après capture.

La Commission urbanisme, mobilité, environnement, voirie, bâtiment a été sollicité par voie dématérialisée le 23 juin 2021 concernant ce projet de délibération.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver le contrat de capture et garde d'animaux errants proposé par la société FOURRIERE ANIMALE 37, conformément au contrat ci-annexé,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32
CONTRE :
ABSTENTION :

M. BOUTARD : Délibération suivante. Sur le tourisme, avec la modification du règlement intérieur du Camping de l'Île d'Or. Je laisse la parole à Madame Josette GUERLAIS.

Mme GUERLAIS : Merci Monsieur le Maire. Je passe les premiers « Vu ».

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 1995 classant ledit terrain dans la catégorie 2 Etoiles, Considérant la nécessité de modifier l'organisation du camping, Dans le cadre de cette réorganisation du camping, il convient de mettre à jour le règlement intérieur. Les modifications à apporter sont les suivantes :

- **ART. 4 : BUREAU D'ACCUEIL**

Ouverture :

Basse-saison :

De l'ouverture à la mi-juin et de la mi-septembre à la fermeture : du lundi au dimanche de 09h30 *(au lieu de 10h)* à 12h00 et de 13h30 à 19h00

Haute saison

De la mi-juin à fin juin et *(ajout)* du 1^{er} septembre à la mi-septembre : du lundi au dimanche de 08h30 à 20h30

Juillet et Août : Du lundi au dimanche de 07h00 à 21h00

- **ART. 8 : LOCATIF DANS L'ESPACE RANDONNEURS (Tentes équipées ou non)**

(Suppression de : La réservation pour une semaine s'étend du samedi au samedi suivant).

L'état des lieux et le départ se font le matin (ajout) entre 7h30 et 10h00 de mi-juin à mi-septembre et entre 09h30 (au lieu de 10h) et 11h00 aux autres périodes. (Suppression de :-en haute saison et entre 10h00 et 11h00 en basse saison).

- **ART.9 : RÉSERVATIONS ET ARRIVÉES.**

Les réservations camping sont validées dès réception des arrhes correspondantes à 30% (au lieu de 25%) du montant total du séjour.

- **ART. 10 : REDEVANCES**

Le paiement des séjours se fait lors de l'enregistrement le jour de l'arrivée (au lieu de : au plus tard le matin du départ avant 12h00).

Le projet de délibération a été présenté en Commission Commerce et Tourisme le 23 juin 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modifications apportées au règlement intérieur du camping

M. BOUTARD : Mes chers collègues, avez-vous des questions sur cette modification ? S'il n'y en a pas, je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

OBJET : TOURISME

Modification du règlement intérieur du Camping de l'Ile d'Or

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 40 du code de procédure pénale,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R. 480-7,

Vu l'article R. 610-05 du Code pénal,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 1995 classant ledit terrain dans la catégorie 2 Etoiles,

Considérant la nécessité de modifier l'organisation du camping,

Dans le cadre de cette réorganisation du camping, il convient de mettre à jour le règlement intérieur.

Les modifications à apporter sont les suivantes :

- **ART. 4 : BUREAU D'ACCUEIL**

Ouverture :

Basse-saison :

De l'ouverture à la mi-juin et de la mi-septembre à la fermeture : du lundi au dimanche de 09h30 (au lieu de 10h) à 12h00 et de 13h30 à 19h00

Haute saison

De la mi-juin à fin juin et (ajout) du 1^{er} septembre à la mi-septembre : du lundi au dimanche de 08h30 à 20h30

Juillet et Août : Du lundi au dimanche de 07h00 à 21h00

- **ART. 8 : LOCATIF DANS L'ESPACE RANDONNEURS (Tentes équipées ou non)**

(Suppression de : La réservation pour une semaine s'étend du samedi au samedi suivant).

L'état des lieux et le départ se font le matin (*ajout*) entre 7h30 et 10h00 de mi-juin à mi-septembre et entre 09h30 (*au lieu de 10h*) et 11h00 aux autres périodes. *(Suppression de :-en haute saison et entre 10h00 et 11h00 en basse saison).*

- **ART.9 : RÉSERVATIONS ET ARRIVÉES.**

Les réservations camping sont validées dès réception des arrhes correspondantes à 30% (*au lieu de 25%*) du montant total du séjour.

- **ART. 10 : REDEVANCES**

Le paiement des séjours se fait lors de l'enregistrement le jour de l'arrivée (*au lieu de : au plus tard le matin du départ avant 12h00*).

Le projet de délibération a été présenté en Commission Commerce et Tourisme le 23 juin 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'adopter les modifications apportées au règlement intérieur du camping

POUR : 32
CONTRE :
ABSTENTION :

Information sur les décisions

M. BOUTARD : Vous avez eu les informations sur les décisions prises.

*** Convention**

- Convention de partenariat avec l'ASSO Le Temps Machine

*** Contrats**

- Contrat de prêt de documents originaux avec les Archives Départementales d'Indre et Loire
- Contrat de cession avec l'association Tap Dance Paris pour l'achat de trois représentations

*** Avenants**

- Avenant au contrat de cession avec l'association KOKA
- Avenant au contrat de cession avec la cie bi-p
- Avenant au contrat de cession avec la Compagnie La Cavale
- Avenant au contrat de cession avec la Compagnie La Cavale

*** Tarifs**

- Réactualisation des tarifs de la piscine de l'Île d'Or
- Précisions sur les tarifs du camping de l'Île d'Or

Voilà mes chers collègues, je n'ai pas reçu de question écrite.

Informations aux élus

Je vous donne quelques petites informations. Déjà vous avez eu sur votre table et je remercie le Conseil Départemental de nous avoir envoyé des sacs et des t-shirts. Les t-shirts jaunes ont été distribués largement dans la ville. La Ville d'Amboise a souhaité, et nous avons souhaité faire un t-shirt au nom de la ville, que vous avez dans votre sac ainsi qu'une casquette pour les personnels municipaux qui seront sur tout le parcours de ce Tour de France. Je trouvais plutôt sympathique que les élus en aient un aussi. Si vous voulez le porter demain. Et bien voilà c'est plutôt pas mal. Maintenant je trouve ça sympathique. Chacun fera ce qu'il voudra. Mais en tout cas je trouvais plutôt aussi courtois de vous en remettre à chacun un exemplaire.

Deux autres informations.

Le 14 juillet. Le 13 juillet au soir, nous aurons une manifestation qui sera un pique-nique tiré du sac sur l'Île d'Or, sur un grand espace qui permettra de la distanciation et la ville offrira à ses habitants et à toutes les personnes de passage un concert et des animations musicales mais un concert de Didier MARTI que beaucoup d'amboisiens connaissent, qui a accompagné un certain nombre de grands chanteurs et autres musiciens, et qui nous fera une soirée animée.

Le lendemain matin, je rendrai hommage aux forces de l'ordre, aux pompiers et aux professionnels de santé qui ont particulièrement tenu ce centre de vaccination et j'espère, je croise les doigts, que nous pourrons tirer le feu d'artifice le soir. Nous attendons encore un accord de la préfecture. Voilà.

Une autre information, vous le savez toutes et tous, l'inauguration de la Tour d'Or Blanc de Jean-Michel OTHONIEL aura lieu le 16 octobre. Vous y serez bien-sûr toutes et tous invités. C'est un évènement qui sera un évènement sur deux jours, avec un bon nombre de partenaires et qui sera je l'espère un très beau moment pour la ville, qui ne sera la gloire d'aucun élu mais simplement à la gloire de nos viticulteurs, à la gloire de nos vigneron, à la gloire de notre Ville d'Amboise. En tout cas, nous sommes en contact, je ne dirai pas journalier Madame THOMERE mais presque, avec les cabinets de Jean-Michel OTHONIEL. C'est un beau moment culturel, un beau moment aussi j'espère d'unité, dans notre ville pour cette œuvre remarquable dont j'ai vu les derniers croquis. Franchement, ça a encore évolué et je trouve que cette pièce sera de plus en plus belle.

Voilà mes chers collègues, si je ne revois pas un certain nombre d'entre vous, je vous souhaite de bons congés d'été. Soyez prudent, la Covid est toujours là. Et surtout j'espère vous retrouver en pleine forme pour notre prochain Conseil Municipal qui aura lieu le 22 septembre.

Voilà mes chers collègues, je vous souhaite une bonne soirée. Et ce Conseil Municipal est donc clos.